

Placoplatre – Fort de Vaujours

Compte rendu de la réunion publique du 26 novembre 2018 à Villeparisis

Destinataires :

Participants à la
concertation

Auteurs :

Res publica

Date :

26/11/2018

cr181126_réunion_publicque_verbatim_VILLEP

ARISIS_PlacoPlatre_Vdef

Ce document présente les verbatims de la réunion publique d'information et d'échanges sur le projet de carrière de gypse sur le site du Fort de Vaujours, qui s'est tenue à Villeparisis le 26 novembre 2018

1. LE CONTEXTE DE LA REUNION

La deuxième réunion publique d'information et d'échanges sur le projet de carrière au Fort de Vaujours s'est tenue dans le cadre d'une concertation lancée, à la demande du maître d'ouvrage, **Placoplatre**. Le maître d'ouvrage a saisi de façon volontaire la CNDP qui a nommé deux garants pour accompagner la concertation. La réunion s'est déroulée le lundi 26 novembre 2018 au centre culturel Jacques Prévert à Villeparisis. Elle a commencé à 20h00 et s'est terminée à 22h50. Elle a réuni environ 75 participants. Les débats étaient animés par **Sophie GUILLAIN**, du cabinet Res publica.

Hervé TOUGUET, Maire de Villeparisis, Vice-président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, et **Rodrigue KOKOUENDO**, Député de la 7^{ème} circonscription de Seine-et-Marne, ont accueilli les participants.

Etaient installés en tribune :

Les garants de la Commission National du Débat Public :

- **Dominique SIMON**, garante de la CNDP ;
- **Laurent PAVARD**, garant de la CNDP.

La maîtrise d'ouvrage, représentée par :

- **Jean-Luc MARCHAND**, Directeur industriel et des carrières de Placoplatre ;
- **Gilles BOUCHET**, Responsable du développement des carrières Placoplatre.

Etaient présents dans la salle :

Les services de l'Etat :

- **Gérard BRANLY**, Sous-préfet de Torcy ;
- **Vincent BOGARD**, Autorité de sureté nucléaire (ASN) ;
- **Guillaume BAILLY**, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie de la Seine et Marne (DRIEE UD 77) ;
- **Florent TESSIER**, DRIEE UD 77 ;
- **Docteur Nathalie BÉRENGER**, Agence Régionale de la Santé de la Seine-et-Marne (ARS UD 77) ;
- **Hélène MARIE**, ARS UD 77 ;
- **Éric DECHAUD**, ARS UD 77.

Les bureaux de conseil et bureau d'études :

- **Eric FLAMAND**, BKI Consulting.

2. INTRODUCTION ET PRESENTATION

Sophie GUILLAIN « On va commencer par quelques présentations. Je suis Sophie Guillain du cabinet Res publica, mon rôle va être d'animer les débats, j'accompagne Placoplatre dans l'organisation des débats sur ce projet du Fort de Vaujours. Nous sommes dans un schéma d'écoute dans un premier temps, de débat dans un deuxième : c'est donc assez classique malgré tout, même si la salle est disposée de cette manière. Certains savent qu'il va ensuite y avoir des ateliers qui auront un format plus participatif. Aujourd'hui on va vous présenter à nouveau le projet, ceux qui ont déjà participé à la précédente réunion à Vaujours ont déjà vu la présentation. Est-ce qu'il y a beaucoup de gens qui ont participé la dernière fois ? Qui n'ont jamais eu d'informations sur le projet ? Et d'habitants de Villeparisis ? *(Une dizaine de personnes lève le doigt après chaque question)*. Cette réunion est faite pour vous, ne vous inquiétez pas, on va reprendre un certain nombre d'informations liminaires indispensables pour comprendre le projet : les introductions et la présentation du projet, puis il y aura un débat. On aimerait vous emmener à 2h30 de réunion, ce qui veut dire qu'on est ensemble jusqu'à 22h30. Avant qu'on vous présente le projet, on aura quelques interventions d'accueil et des explications sur les enjeux pour les différents acteurs. Dans cette configuration qui n'est pas classique, je vais vous expliquer qui est qui, et qui est où dans la salle, à commencer par la représentation de la maîtrise d'ouvrage dont les noms sont affichés : le directeur industriel et des carrières de Placoplatre et son responsable du développement, Messieurs Marchand et Bouchet : ce sont eux qui vont présenter le projet. Dans le cadre de cette concertation, on est accompagnés par des garants de la Commission Nationale du Débat Public qui nous expliqueront leur rôle tout à l'heure, Madame Simon et Monsieur Pavard, ils pourront aussi intervenir dans les débats s'ils ne se déroulent pas dans les conditions les meilleures, ou même pour nous aider à positionner ou relancer, interpellé le maître d'ouvrage. Ils sont là pour ça.

Dans la salle, avec nous, on a les représentants des différentes autorités qui vont devoir prendre des décisions et accompagner, observer le projet et mettre en place les procédures, à commencer par l'Etat, avec Monsieur le Sous-préfet qui va nous expliquer en quelques mots quel est son rôle et celui de l'Etat dans cette démarche. Il y a aussi vos élus, Monsieur le Maire et Monsieur le Député, qui vont prendre la parole très rapidement. Aux côtés de Monsieur le Sous-préfet il y a les différentes autorités : l'Autorité de Sûreté Nucléaire et l'Agence Régionale de Santé, l'ASN et l'ARS, qui sont présentes dans nos rangs pour vous répondre ou vous éclairer si besoin pendant les débats. Il y a également les services de l'Etat (DRIEE) qui instruisent les projets. Ils se représenteront et expliqueront leur rôle en prenant la parole. »

2.1. L'ACCUEIL DU MAIRE DE VILLEPARISIS, HERVE TOUGUET

« Bonsoir à tous, je suis assez content qu'on puisse avoir cette réunion ce soir sur le site du Fort de Vaujours. On connaît tous l'historique du Fort de Vaujours, qui a été racheté par Placoplatre pour y exploiter le gypse, parce qu'on sait qu'il y a du gypse sur nos territoires, et au-delà de toutes les inquiétudes, les interrogations qu'on peut avoir les uns et les autres légitimement. Lorsque j'ai rencontré les garants, nous avons disserté sur quel était le sentiment du Maire de Villeparisis sur le projet. Au-delà de cela, j'ai souhaité qu'on puisse avoir le plus possible d'échanges, d'informations le plus objectives possibles, même si je sais que c'est difficile quand on parle de sujets comme la

radioactivité, certainement car c'est le mot qui nous inquiète tous, il faut que les uns et les autres on puisse avoir, et c'est la demande que j'ai souvent exprimée, les mêmes éléments d'information avec les mêmes outils de compréhension. A travers les différentes unités de mesure qu'on va entendre, je demanderais à chacun des spécialistes de bien vouloir ramener leurs chiffres à des choses compréhensibles pour le commun des mortels, parce que je me situe comme le commun des mortels et des habitants de Villeparisis, je souhaite avoir des informations précises et des réponses aux questions que l'on peut avoir, parce que c'est juste à notre portée. Voilà, j'en attends beaucoup comme tout le monde, Monsieur le Sous-préfet et Monsieur le Député. »

2.2. L'ACCUEIL DU DEPUTE DE LA 7EME CIRCONSCRIPTION DE SEINE-ET-MARNE, RODRIGUE KOKOUENDO

« Bonsoir à tous, je ne vais pas être très long non plus car Monsieur le Maire a déjà parlé et je vais laisser Monsieur le Sous-préfet détailler un peu plus. Je veux juste vous remercier. Je suis Rodrigue Kokouendo, Député de la 7^{ème} circonscription qui comporte 32 communes, je suis là aujourd'hui, pas vraiment en tant que député mais en tant que citoyen, pour échanger avec tout le monde. Beaucoup de choses ont été faites les années précédentes mais je ne pense pas que les choses s'accélèrent beaucoup plus depuis ces derniers mois. On avait besoin d'information, on avait besoin de débat. Le débat est maintenant à la portée de tous, je pense que ce n'est qu'un début, on peut remercier les différentes agences qui sont là pour nous accompagner durant ce débat, et dire à Placoplatre de s'ouvrir un peu plus à la population. Je ne vais pas être trop long et citer toutes les personnes à remercier, mais je remercie tout le monde et la population qui est nombreuse ce soir, pour discuter et surtout pour nous éclairer chacun sur les différents enjeux qu'il y a. Merci. »

2.3. L'INTRODUCTION DU SOUS-PREFET DE TORCY, GERARD BRANLY

« Bonsoir, je m'appelle Gérard Branly, je suis le Sous-préfet de Torcy, certains doivent se dire que je ne suis pas sur mon territoire légitime vu que nous sommes sur l'arrondissement de Meaux, mais je fais une mission qui m'a été confiée par le Préfet de Seine-et-Marne et je représente l'ensemble du département pour les questions liées au gypse, et notamment les projets d'extension de carrière qu'il y a Vaujours, au Pin, à Villeparisis, à Coubron. Il y a sous nos pieds un gisement exceptionnel. Vous avez dit « la position et le rôle de l'Etat », mais l'Etat n'a pas de position : il a un rôle, il a des missions. A mon sens, des missions il y en a deux :

- Assurer le respect des règles. On parle « d'état de droit » dans tous les sens : l'état de droit c'est veiller à ce que la réglementation qui s'applique à un moment donné soit bien appliquée. Cela veut dire que pour ce qui se passe en ce moment, à savoir le chantier de dépollution et de démolition qui se déroule sur le site de Vaujours, il y a diverses réglementations qui s'appliquent :
 - La démolition des bâtiments. Ils sont anciens, il y a de l'amiante partout. Vous savez, bien évidemment, vous le voyez dans tous les chantiers, que la réglementation sur la déconstruction des bâtiments et sur l'élimination de l'amiante, c'est rôdé, c'est confié à des entreprises agréées qui savent faire,

donc l'amiante c'est traité à peu près réglementairement avec des contrôles de la direction régionale de l'environnement et de l'énergie.

- La dépollution pyrotechnique. On sait tous que le Fort de Vaujours, avant d'avoir été racheté par le CEA, était un site de stockage de munitions : il y a encore des obus, des cartouches. Des filières d'élimination et de traitement de ces produits se font dans tout le pays quand il y en a, notamment dans le nord du département - il ne vous a pas échappé que la guerre de 14 a laissé beaucoup de victimes, et en souterrain encore beaucoup d'armes et de munitions, ça se traite de la manière la plus précise possible.
- Le nucléaire, la radiologie. Dès qu'on parle du nucléaire, c'est Tchernobyl, c'est Fukushima, et c'est normal : ce sont les images qui nous hantent, qui nous interpellent. Pour parler du nucléaire, il y a des gens qui sont là, Monsieur Bogard et ses collaborateurs, qui représentent l'Autorité de Sûreté Nucléaire ; moi je considère qu'en France, la seule autorité indépendante pour parler du nucléaire c'est l'ASN, parce que les membres du comité de l'ASN sont des gens qui sont nommés une fois pour un mandat non renouvelable, donc ils ne doivent rien à personne, ils sont nommés pour faire leur boulot, par le Président de la République, comme le Conseil Constitutionnel. Ils le font parce que ce sont des spécialistes reconnus pour le faire, ils le font surtout de manière indépendante. A titre d'exemple, ils réalisent des inspections inopinées sur le site du Fort de Vaujours pendant les travaux, nous savions que cela allait arriver, ils faisaient des inspections, ils ont fait des rapports. Ces rapports, tous les éléments relatifs au Fort de Vaujours, sont en ligne sur le site de la Préfecture de Seine-et-Marne et de la Préfecture de Seine-Saint-Denis.
- Cela m'amène tout de suite au deuxième sujet : l'information. Le sujet étant sensible, les deux préfets, de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis, ont créé en 2014 ce qu'on appelle une Commission de suivi de site (CSS). Je vois beaucoup de visages ici que je connais, qui sont venus régulièrement à la Sous-préfecture de Torcy ou à la Sous-préfecture du Raincy (car il s'agit d'un co-pilotage avec mon collègue) pour y participer. La CSS a deux objets : s'occuper du bâtiment, du chantier de démolition et du futur projet de restructuration du site, et apporter l'information. Je vais simplement vous donner la composition : il y a 44 membres, 14 représentants des services de l'Etat (services régionaux, services départementaux, ARS, etc.), 12 élus (les parlementaires, les conseillers départementaux), 9 représentants d'association, 6 représentants du maître d'ouvrage Placo, et il ne faut pas les oublier 3 représentants des travailleurs.

On s'inquiète pour l'environnement et c'est normal, mais il y a des gens qui sont sur le site pendant le chantier. Et on peut donc considérer qu'il y a 21 représentants de la population (que ce soit des élus ou des représentants d'associations) sur 44 dans la CSS. C'est normal que ces gens-là soient le haut-parleur de la population, ils posent les questions qu'ils doivent poser, et si par hasard ils n'en disent pas assez tout est en ligne : toutes les lettres, toutes les réponses de l'ARS, toutes les réponses de Placoplatre, les comptes rendus des réunions, les PV, tout est sur le site. De ce point de vue-là, je pense que le rôle de l'Etat est rempli. »

2.4. LA PRESENTATION DES GARANTS DE LA CNDP, DOMINIQUE SIMON ET LAURENT PAVARD

Laurent PAVARD « Quelques mots sur le rôle des garants : on s'excuse à l'avance de faire des redites car beaucoup de ceux qui sont là ce soir étaient là le 6. Nous sommes mandatés par la Commission Nationale du Débat Public, qui est une autorité administrative indépendante, et qui au même titre que l'Autorité de Sûreté Nucléaire ne répond pas aux injonctions de l'administration ou du pouvoir politique, et dont la mission est de veiller au respect de la participation du public aux processus d'élaboration des grandes décisions d'aménagement. Tout cela remonte à une série de textes, notamment à la Convention d'Aarhus, mais je ne vais pas détailler le cadre juridique car vous le retrouverez sur le site. On est dans le cadre d'une concertation suite à un projet qui est soumis à évaluation environnementale et pour lequel le maître d'ouvrage a décidé d'organiser une concertation et demandé la désignation de garants pour l'assister dans l'organisation du débat, de la concertation. Nous sommes nous, ma collègue Dominique Simon et moi-même, désignés par la Commission Nationale du Débat Public qui s'est réunie le 6 juin. Notre position est de neutralité, nous ne formulons évidemment pas d'avis sur le projet lui-même, et nous sommes indépendants du maître d'ouvrage, même si c'est notre partenaire évidemment pour l'élaboration de la concertation. Notre rôle est de veiller à ce que la concertation soit complète, transparente, qu'il n'y ait pas de sujets qui soient laissés à l'écart, sachant que dans le cadre d'une concertation comme celle que nous avons en ce moment c'est le maître d'ouvrage qui a la main pour l'organisation des choses. Nous le conseillons, nous lui demandons des choses, mais c'est le maître d'ouvrage qui organise.

Dans le cas d'un « débat public » organisé par la Commission Nationale c'est la commission désignée pour cela qui est le maître d'ouvrage du débat. Dans le cas d'espèce, d'une concertation préalable, c'est le maître d'ouvrage du projet qui organise la concertation. A la fin de la mission, nous établirons un compte rendu, qui sera une espèce de constat de ce que nous aurons vu, entendu, de l'organisation du débat lui-même, des arguments que nous aurons entendus de part et d'autre. Nous ferons une espèce de cartographie des arguments des uns et des autres pour avoir une photographie un objective et neutre de tout ce qui se sera dit et tout ce qui aura été entendu lors de ces quelques réunions de concertation. Je vais passer le micro à ma collègue qui va vous parler plus particulièrement de ce que nous attendons de la réunion de ce soir et des règles de prise de parole. »

Dominique SIMON « Merci. Une concertation sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public, c'est d'ailleurs le mot d'ordre de cette Commission : c'est pour quoi faire ? Et bien c'est pour vous donner la parole et pour la faire entendre, donc il s'agit bien ici de faire que chacun puisse s'appropriier la connaissance d'un projet qui a des conséquences, un impact sur son environnement. Le premier enjeu de cette concertation, c'est informer, parce que beaucoup ici connaissent déjà les choses mais ceux qui viennent pour la première fois ne connaissent pas ce projet. On a fait quelques opérations de porte-à-porte qui disent qu'une grande partie des citoyens riverains ne connaissent pas bien ce projet dont on va parler. Donc la première chose c'est informer et permettre à chacun de réagir, de s'exprimer sur ce qui l'étonne, ce qui pose question, et aussi de faire des suggestions voire d'exprimer des positions à condition de les argumenter évidemment. Le maître d'ouvrage vous expliquera tout à l'heure pourquoi,

car c'est une démarche volontaire, il a lancé cette concertation : c'est bien pour qu'il soit éclairé sur ce projet et sur la façon dont il est perçu par le public. Je voudrais surtout insister sur les principes fondamentaux du débat : pour tout débat public, pour toute concertation sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public, le premier c'est le principe d'équivalence. Si on abandonne nos barrettes sur les épaules, tous les citoyens ont droit de la même manière à la parole, il n'y a pas de privilèges, tout intervenant est légitime. Ça veut aussi dire que chacun respecte la parole de l'autre, bin évidemment, à la fois sur le fond et sur la durée, parce que si on confisque la parole pendant trois heures c'est fichu pour l'équivalence. La deuxième chose c'est la transparence, c'est un vrai sujet. C'est un sujet compliqué parce que quand on touche à des questions un peu techniques, il faut s'assurer que tout est mis à disposition sous une forme qui soit comestible, pour que tout le monde puisse comprendre. Il n'y a pas d'anonymat, ce que vous direz ce soir, les propos seront retranscrits sous forme d'un verbatim intégral, on aura bientôt celui de la première réunion, et donc on vous demandera de vous présenter lorsque que vous vous exprimez. Et le dernier point qui est très important : on n'est pas dans une bataille de ping-pong de positions, chaque position est légitime du moment qu'elle est argumentée, on demande à chacun de dire pourquoi il a telle ou telle position, c'est fondamental. Tout notre rôle de garants, comme l'a dit Laurent, ce n'est pas de prendre position sur le fond, nous ne sommes ni pour ni contre le projet, mais on peut vous dire une chose c'est qu'on est pour la concertation. Ce qu'on va faire ce soir et qu'on fait depuis le début, c'est d'essayer de travailler à ce que ces principes-là du débat soient bien respectés, ce soir en particulier. »

2.5. PRESENTATION DU PROJET PAR PLACOPLATRE

Jean-Luc MARCHAND et Gilles BOUCHET présentent l'historique du site et de l'intervention de Placoplatre dans le secteur. Ils présentent le projet dans le détail.

Le support de la présentation est consultable sur le site du projet : www.fort-de-vaujours.fr

La présentation dure environ 30 minutes.

3. LES ECHANGES AVEC LE PUBLIC

Sophie GUILLAIN « Avant de vous donner la parole, je vais juste vous expliquer comment on a voulu organiser ce débat, notamment à la demande des garants. Dans un premier temps on voudrait entendre vos questions et vos remarques, à titre individuel ou collectif, qui seront exprimées par chacun d'entre vous au titre d'une question. On voudrait éviter que chacun prenne la parole pour enchaîner plusieurs questions et prises de position. Par contre, à la fin, dans un deuxième temps, on vous proposera, notamment pour les associations et les collectifs, de prendre la parole pour exprimer un avis argumenté, qui serait une prise de position que vous avez peut-être préparée et qui peut prendre un peu plus de temps. Vous avez à disposition la maîtrise d'ouvrage, les services de l'Etat, l'Autorité de Sûreté Nucléaire, des représentants des services de l'Etat qui instruisent les dossiers, des représentants de l'Agence Régionale de Santé.

Avant de poser votre question vous vous présentez, si vous ne souhaitez pas prendre la parole à l'oral vous avez repéré en vous asseyant que vous aviez deux petites fiches : dans la première vous pouvez écrire votre question, dans ce cas vous levez le bras avec votre question écrite et on la récupérera et je la donnerai aux garants. Une deuxième petite , qu'on n'avait pas utilisé lors de la première réunion, c'est une demande des garants pour pouvoir suivre la participation qu'on a : comment avez-vous pu venir, est-ce que vous êtes satisfait de l'information qui a été communiquée, est-ce que vous recommanderiez à d'autres personnes de venir, et surtout c'est important pour nous de connaître votre profil, pour savoir si on a bien touché les riverains, les habitants, qui sont aussi quand même les gens concernés par cette concertation. »

Stéphanie CURCIO « Je suis habitante de Villeparisis, c'est la première réunion à laquelle j'assiste donc ma question va peut-être vous paraître naïve, mais la page 23 du dossier de concertation m'a donné des frissons : vous dites que vous avez fait certains contrôles lors des premiers travaux que vous avez faits : qu'est-ce que vous avez trouvé ? Qu'on dit ces contrôles ? Et surtout qu'est-ce qui nous assure aujourd'hui que pendant la suite des travaux, en creusant on ne va pas trouver pire que ce que vous aviez vu au départ ? »

Mireille LOPEZ, France Nature Environnement Seine-et-Marne. « Vous souhaitez exploiter à l'explosif. Au Fort de Vaujours, la première couche de gypse se trouve à 30 mètres de profondeur. Or, le site possède plusieurs puits, puisards pour que les gens comprennent mieux, qui se trouvent à 35 mètres de profondeur, dans lesquels étaient déversées les eaux de lavage des postes de tir du CEA. Comment pouvez-vous affirmer que lors de ces tirs à l'explosif, quand vous aurez exploité le gypse, des poussières radioactives ne seront pas dispersées dans l'air ? »

Francis REDON, association Environnement 93. « Je ne vais pas poser de question mais je vous ai envoyé une liste de dix questions alors j'aimerais bien que vous y répondiez, c'est tout. »

Sophie GUILLAIN « Alors pour l'assemblée, qui n'a pas forcément lu toutes vos questions : elles sont sur le site toutes ces questions ? Pas encore, alors on va voir comment on le gère ce soir ».

Jean-Luc MARCHAND « La première question est la plus récurrente et la plus courante, c'est de savoir ce qu'on a trouvé. Il y a un petit bilan qui est très schématique : on a mis sur notre site Internet toutes les mesures, tous les documents techniques, alors si vous êtes techniciens allez-y, sinon on a essayé de faire des synthèses pour que tout le monde comprenne bien. *(Il montre le schéma sur sa présentation)*. Ça c'est un peu le bilan à date de ce qu'on a trouvé. Pour répondre à votre question sur la radiologie, on a trouvé, puisqu'on a fait des contrôles, vous voyez sur la photo du milieu un monsieur qui mesure, ce sont des mesures point à point pour vérifier à l'aide d'appareils adaptés évidemment, si on a des traces radiologiques. On a trouvé 33 points avec une anomalie, qui ne seraient effectivement pas naturels. Après analyse on fait du prélèvement, on vérifie, on confirme, et on a bien confirmé 33 points à l'intérieur du fort central. Ces points-là correspondaient bien à ce que le dossier d'abandon nous indiquait, et c'est pour ça aussi qu'on a voulu faire des sondages. Ces mesures que l'on a fait sur les murs, on les fait contre-expertiser à la demande de l'ASN, par un laboratoire indépendant qui est venu refaire les mesures là où on avait déjà fait des mesures, et à d'autres endroits.

Du point de vue radiologique, vous avez une synthèse de ce qu'on a trouvé effectivement dans des zones en dehors du fort central, où on avait estimé sur la base du dossier, qu'on n'aurait rien trouvé. Et bien on a trouvé quelques choses effectivement, quelques déchets avec une signature radiologique normale ; on a tout de suite prévenu l'ASN d'ailleurs, qui a fait tout de suite une inspection sur place, pour vérifier comment on avait traité le sujet. Je me permets de parler au nom de l'ASN, mais l'ASN nous a félicité sur la façon dont on a traité le dossier. Pour parler de la toxicité de ce qu'on a trouvé, c'est des choses qui sont très en-deçà des seuils réglementaires de l'époque : ceci étant c'est un déchet pour nous qu'il va falloir éliminer donc on a curé, on a tout nettoyé. Et ça va aller dans une filière spécialisée qui s'appelle le stockage du déchet radioactif, très faiblement actif, on est dans des choses très très faibles, donc simplement, peut-être que l'ASN complétera ma réponse sur cet aspect. Ça c'était sur la première question, sur l'aspect radiologique on a trouvé des munitions, on a trouvé tout ça. »

Sophie GUILLAIN « Et sur l'exploitation à l'explosif ? Vous souhaitez compléter ? »

Stéphanie CURCIO « Je suis désolé, j'ai mal commencé, dans ma question, il y avait deux questions en une. Je vous ai écouté, mais c'était surtout : qu'est-ce qui pourrait nous rassurer et nous dire qu'aujourd'hui en creusant on ne trouvera pas de choses plus importantes. »

Jean-Luc MARCHAND « Alors effectivement j'ai oublié une petite partie : donc comme on a fait des contrôles avant la démolition, on a fait beaucoup de sondages et de contrôles, on a trouvé des choses en faisant des sondages dans le sol, on a trouvé par exemple des traces de métaux lourds, d'hydrocarbures, de choses comme ça, dans des endroits qui sont très bien définis. C'est une friche industrielle, il faut avoir en tête que c'est une friche industrielle, donc on a trouvé des choses : la seule façon de répondre à ça c'est de faire des mesures, ce qu'on a fait pour avoir ensuite des mesures validées par des experts, et des personnes qui nous permettent de s'assurer qu'effectivement, si jamais on trouve quelque chose parce que ça peut arriver, nos procédures s'assurent qu'on protège les salariés qui sont sur le chantier, donc on a tout un protocole pour pouvoir protéger les personnes et évidemment s'assurer que ça restera très local, comme ça a été le cas en 2017 où on a trouvé des déchets. »

Sophie GUILLAIN « Ça ne vous rassure pas, c'est ce que vous dites ? Alors si on vous renvoyait la question : qu'est-ce que vous attendriez ? »

Stéphanie CURCIO « Qu'on puisse me dire « ne vous inquiétez pas Madame il n'y a rien en dessous, on peut vous l'assurer aujourd'hui, aujourd'hui il n'y a rien qui m'assure, vous ne me rassurez pas du tout. »

Sophie GUILLAIN « Alors vous leur avez demandé quelles seraient les mesures qu'ils prennent s'ils retrouvaient quelque chose, et ils vous l'ont expliqué. Là, vous demandez : est-ce que vous pouvez assurer ou apporter des garanties que vous ne trouverez rien ? La question c'est ça. »

Jean-Luc MARCHAND « Si on a trouvé ce qu'on a trouvé à l'été 2017, c'est parce qu'on a enlevé les terres, etc. Si on ne l'avait pas fait, ce serait encore là. Pour répondre à votre question, on va peut-être trouver des choses, moi je ne sais pas vous dire « non on ne trouvera rien », on fait en sorte de s'assurer qu'avant d'y aller il n'y a rien, c'est sur la base d'échantillonnages et de statistiques, pour être très général, et après les statistiques c'est fiable à 99% donc on s'assure qu'on protégera, mais tant qu'on n'aura pas enlevé ce qu'il y a il faudra aller le chercher. »

Gilles BOUCHET « Je voulais juste donner un ordre de grandeur de l'exposition dont on parle pour recadrer un peu le sujet. On a évoqué rapidement le protocole de mesures qu'on a mis en place préalablement à la démolition, en particulier pour évaluer les impacts sur l'environnement et sur les riverains, les personnes les plus proches. On a fait des simulations qui montrent que - je ne vais pas rentrer dans le détail technique car je risquerais de montrer que je ne suis pas le spécialiste de ces mesures -, pour donner un ordre de grandeur, les valeurs qu'on a simulées par des modélisations sont des milliers voire des dizaines de milliers de fois inférieures aux doses admissibles annuellement pour l'expositions des travailleurs. On est dans un ordre de grandeur de dizaines de milliers en dessous des seuils, c'est pour donner un ordre de grandeur à partir de ce qu'on a pu découvrir. Je ne sais pas si j'ai répondu un peu à votre question ?

Je peux répondre à la question de Madame Lopez pour rester dans l'ordre des questions : Madame Lopez vous évoquiez l'exploitation à l'explosif, je n'affirme rien, j'ai simplement dit que les deux solutions pouvaient s'envisager, par contre ce que je peux vous dire c'est que quelle que soit la façon dont on exploite, en particulier quand on exploite à l'explosif, nos exploitations en région parisienne sur lesquelles on a utilisé ce type de technique montre qu'il n'y a pas d'envol de poussières quelle qu'elles soient, autour des carrières. Le suivi des carrières s'effectue de manière régulière, il y a des suivis environnementaux d'empoussiérages au niveau des personnes et de l'environnement, et on est toujours réglementaires dans ces seuils d'empoussiérages, donc il ne faut pas s'imaginer que les tirs, quels qu'ils soient, ne sont pas des tirs maîtrisés, quand on utilise des explosifs c'est pas pour disperser dans l'atmosphère, mais pour fragmenter la roche, et donc il n'y a pas de dispersion de poussières dans l'atmosphère, et encore moins de poussières radioactives comme vous l'affirmez.

Deuxièmement, je n'ai pas dit non plus qu'on exploiterait le gypse de façon inconsidérée avec des tirs ; ce qu'on n'a pas eu le temps de développer aujourd'hui ici, c'est préciser que bien évidemment, autant on aura un suivi environnemental, de l'air, de l'eau, de différents sujets, bien évidemment il y aura également un contrôle du gypse, avant

l'exploitation et avant de l'envoyer vers l'usine. En particulier, aujourd'hui ce qui peut être imaginé de façon très pragmatique, avec des techniques simples mais efficaces, c'est de dire « avant toute exploitation, le gypse peut être cartographié par des séries de trous », je vais le faire très schématique : on prend une foreuse et on fait des trous à intervalles réguliers, et le gypse qu'on a prévu d'exploiter on analyse tous les matériaux qu'on a extrait pour avoir une cartographie du gypse, de la même façon qu'on cartographie les terrains on cartographiera le gypse avant de pouvoir dire « ok, on va pouvoir l'exploiter », et tout ça bien évidemment devra être validé, on ne va pas faire une exploitation inconsidérée du gypse, même si effectivement j'entends votre remarque, il y a des puits qui arrivent au gypse, et il faudra autour de ces puits déployer un protocole spécifique, pour examiner ce qui se passe autour du site, et tout cela sera déployé dans un protocole comme on l'a toujours fait préalablement à l'exploitation.

Pour répondre à Monsieur Redon, effectivement vos dix questions ont été mises en ligne, elles sont arrivées hier soir et ont été mises en ligne dès aujourd'hui, alors il y en a dix, peut-être en avez-vous une plus précise que vous souhaiteriez que l'on développe, on ne va peut-être pas balayer les dix. »

Francis REDON « Parmi toutes ces questions il y en a qui sont pour moi importantes, parce qu'aujourd'hui vous nous avez indiqué grossièrement que vous ne pouviez pas exploiter cette carrière en souterrain alors qu'il y a des solutions qui le permettent. L'une des questions que je me pose par rapport à ça c'est que vous dites qu'aujourd'hui il faut que vous déposiez urgemment votre demande d'autorisation d'exploiter, alors que sur Bernouille vous avez demandé une prolongation d'exploitation de carrière qui vous mène jusqu'en 2025. J'imagine mal que le Préfet ne vous autorise pas cette exploitation, ça signifie qu'on a le temps jusqu'en 2025, d'examiner correctement comment on peut faire autrement que ce que vous proposez aujourd'hui, on a encore 7 ans, donc il n'y a aucune urgence, vous nous avez proposé des projets mais le Fort de Vaujourns on ne sait pas comment vous allez le démolir, on connaît les problèmes que vous avez eus sur des bâtiments qui pour vous n'étaient en fait qu'un jeu d'enfant. Le Fort de Vaujourns c'est quand même autre chose ; là on n'a pas de visibilité en particulier dans une étude d'impact qui nous indiquerait de manière claire quelle énergie, quels gaz à effet de serre, quelles poussières... J'ai envoyé ce papier avec les questions pour qu'à la rigueur, ce soir on ne perde pas de temps, que je n'ai pas dix questions à poser. »

Jean-Luc MARCHAND « On vous répondra Monsieur Redon, on mettra toutes les réponses en ligne. Je vais répondre à votre question. Je suis désolé mais les dix questions qui arrivent à dix heures du soir un dimanche soir, moi le lundi matin de la réunion, je me lève à six heures et je n'ai pas eu le temps d'y répondre. Toutes les réponses seront mises sur le site Internet. Concernant la question de Bernouille, effectivement, on avait imaginé que le Fort de Vaujourns on pourrait l'exploiter en 2017, là on est en 2018 donc vous voyez bien qu'on a pris du retard, le calendrier qu'on a présenté est indicatif évidemment, on n'a aucune certitude de tenir ce calendrier. Il peut y avoir des demandes complémentaires faites par les services de l'Etat, ou un certain nombre d'aléas concernant ce dossier complémentaire qu'on essaye, parce qu'il reste en effet un peu de gypse à aller chercher à Bernouille. C'est un dossier compliqué qu'on monte depuis deux ans pour essayer de faire ce joint entre la fin de la carrière qui s'arrête en 2020, et pouvoir avoir le gypse du Fort de Vaujourns pour les 15 ou 20 ans qui viennent. Donc ce joint-là, il nous manque deux années où on est en rupture d'usine, donc je peux vous dire qu'il y a une solution... » *(Parole coupée par une participante)*

Sophie GUILLAIN « Je vais rappeler les règles du débat. Vous le sentez peut-être pour ceux qui participent pour la première fois à une réunion sur ce projet-là : il se trouve qu'il y a des personnes qui sont déjà venues à d'autres réunions et qui reposent les mêmes questions sans forcément obtenir des réponses qui leur conviennent, et en face vous avez des personnes qui travaillent sur ce dossier et qui essaient de vous apporter des réponses qui visiblement ne vous satisfont pas. Il y a donc un peu d'agacement de part et d'autre : ça ne nous empêche pas de considérer que nous avons encore du temps pour enrichir, apporter des réponses. Et je vais vous demander de respecter, des deux côtés, de respecter le fait que vous ayez des gens qui sont en attente de clarifications, et de l'autre côté que vous avez des personnes qui travaillent et qui se donnent du mal pour être là, préparer des réponses. Sur le fond, ne vous agacez pas réciproquement et donnons la parole à des personnes qui ne sont pas venues à des réunions précédentes et qui ont peut-être, avant d'arriver dans ces détails-là, des questions de compréhension à élucider. Donc je vais revenir vers vous, vous devrez continuer de clarifier les choses aujourd'hui, sur le site c'est une possibilité et c'est aussi une possibilité dans les ateliers d'approfondissement. »

Grégory JURADO « Je suis conseiller municipal à Courtry mais avant tout courtrisien de longue date et citoyen engagé sur la question du Fort de Vaujours. Vous disiez qu'il y a pas mal de nouvelles personnes : il y a beaucoup de choses à dire sur le Fort de Vaujours mais c'est une contribution qui sera courte. Pour répondre à la demande des garants sur l'argumentation, moi si parfois je passe des jours et des nuits entières à travailler sur le Fort de Vaujours, c'est parce que je suis un enfant de la République, et que régulièrement on me dit de manger 5 fruits et légumes par jour, on me dit d'attacher ma ceinture, on me dit de ne pas fumer, etc., et que donc en tant que citoyen courtrisien quand j'ai analysé le dossier du Fort de Vaujours je suis en droit d'attendre qu'il y ait un principe de précaution maximum, pour préserver la santé des riverains, que ce soit par le passé, dans le présent, ou dans le futur, donc voilà ce qui m'inquiète. Je n'ai rien contre Placoplatre, je n'ai rien contre les services de l'Etat ou quoi que ce soit, personne n'est ici responsable de ce qui s'est passé pendant les quarante années d'essais de détonique nucléaire, et d'ailleurs pour répondre au mieux à nos questions il faut se tourner vers le Commissariat à l'Energie Atomique, l'éternel absent de ce toutes ces réunions, qui a mené pendant 40 ans des activités qui sont toujours classées secret défense et qui donc ne nous permettent absolument pas de savoir les risques, ni à Placo, ni au maître d'ouvrage, ni au maître d'œuvre, ni à personne de savoir sur quoi on va tomber. Les faisceaux d'indice sont effectivement extrêmement alarmants, en tous cas c'est tout ce qu'on peut dire. Pour faire vite, à mon avis le sujet ce n'est pas la future exploitation de la carrière de gypse, c'est le scandale qu'on peut qualifier de scandale sanitaire, de scandale d'Etat, que représente le Fort de Vaujours.

Tout a commencé lorsqu'une employée de la Mairie de Courtry a reconnu que le commissaire-enquêteur de l'enquête publique d'abandon de site par le CEA était en fait un ancien cadre du CEA ; voilà comment toute l'histoire a commencé, ce qui a provoqué la création d'une commission à l'Assemblée Nationale (on était aux alentours de 1999-2000), c'est presque anecdotique mais c'est extrêmement symbolique de ce dossier. Pourquoi un scandale ? Parce que le principe de précaution n'a pas été appliqué en tout temps de façon maximale comme je l'ai exprimé. Le principe pollueur-payeur qui veut que quand on pollue un site et qu'on part, la dépollution totale est assumée techniquement et financièrement par le pollueur. Le principe n'a pas eu lieu

puisqu'aujourd'hui on est obligé de parler de décontamination, de dépollution, on a des big-bags d'amiante et autres qui sont effectivement sur le site.

Ensuite, on a des chiffres alarmants sur la santé... à relier au Fort de Vaujours ? L'interrogation est là, en tout cas en ce qui concerne les chiffres des tumeurs ou d'autres chiffres, les statistiques sont assez alarmantes, selon comment on les lit. Je termine rapidement en disant qu'aujourd'hui les conditions ne sont pas réunies, c'est-à-dire que ce n'est pas de ça dont on devrait parler, aujourd'hui ce n'est pas le métier de Placo, ce n'est pas vous faire injure, de dépolluer un site qui a vécu 40 ans de détonique nucléaire, vous votre métier c'est d'aller faire des carrières mais quand il y a un bois, un champ, des anciennes habitations, etc. Ce n'est pas votre métier de baigner dans la radioactivité, de devenir des experts, etc. Ce qui n'est pas normal, c'est que vous ne devriez être ni maître d'œuvre ni maître d'ouvrage de ce site, il se trouve qu'il y a le gypse à récupérer.

Ensuite, ce n'est pas faire injure non plus à l'ensemble des services de l'Etat, mais il y a ce que j'appelle une convergence d'intérêt. Je finis, je conclus sous forme de question : je pointe l'anachronisme de cette réunion, je pointe l'anachronisme de cette concertation, les travaux ont commencé il y a plus de quatre années, on était en février 2014 exactement quand les travaux ont démarré, et donc l'exercice qu'on est en train de faire ce soir aurait dû être fait à peu près en février 2014 voire avant, donc je pose la question « comment ça se fait ? », parce qu'aujourd'hui on est dans une demande d'autorisation, ce qui veut dire que potentiellement elle ne sera pas accordée, et donc je pose la question de savoir comment le groupe Saint-Gobain et Placoplatre, si jamais on lui refuse l'autorisation d'exploiter, pourquoi il aurait englouti des millions d'euros dans une démolition sur le Fort de Vaujours. »

Sophie GUILLAIN « Pour fermer le débat, parce qu'à la première réunion on a eu la même question, est-ce qu'on va avoir une réponse ou un positionnement différent ? »

Jean-Luc MARCHAND « La dernière fois je n'ai pas eu le temps de répondre à Monsieur Jurado, mais là je vais le faire. Les procédures sont très encadrées par les services de l'Etat, qui sont là pour ça, et on les connaît, donc notre souci c'est d'être dans les règles, dans les clous, et comme l'a dit Monsieur le Sous-préfet il y a des codes, des règles, des lois, on les connaît, donc quand on démarre et qu'on fait ces investissements, que l'on continue à faire, on sait où on va. Encore une fois on part sur 30 ou 40 ans, donc quand on réfléchit à 3 ou 4 ans ce sont des investissements énormes, quand on est à 30 ou 40 ans vous imaginez bien qu'on ne parle pas de la même chose, ça c'est quand même un élément important, après je ne sais pas si je réponds à cette dernière question, nous en tout cas si les services de l'Etat nous disent qu'il faut faire des études complémentaires on les fera, l'autorisation s'obtient à partir de textes, de réglementations, qui sont très très clairs me semble-t-il.

Après il y avait une question qui était peut-être pour la personne de l'ARS, au départ. »

Laurent PAVARD « J'aimerais rappeler une chose qui a déjà été dite pendant la première partie de cette réunion : le Commissariat à l'Energie Atomique, s'il n'a pas été très présent lors des précédentes réunions, sera là la semaine prochaine à la réunion qui va se tenir à Courtry. Par ailleurs, il a établi à notre demande un dossier extrêmement complet qui est une synthèse résumée et assez facile à lire du dossier d'abandon qui a

été mise en ligne. Sur les aspects sanitaires, il faudrait peut-être que l'ARS, si elle le souhaite, apporte quelques précisions. »

Nathalie BÉRENGER « Bonsoir, Docteur Bérenger, je suis médecin à l'ARS, spécialiste en médecine nucléaire, ce qui me donne une certaine familiarité avec ces activités. L'ARS c'est l'Agence Régionale de Santé, qui est une agence opérationnelle de l'Etat qui a en charge d'organiser et de piloter toute la stratégie de santé en organisant le système de santé, en veillant à la qualité des soins de santé à la population, à l'accès aux soins, il y a une stratégie, une politique de santé, et des gens en charge de décliner cette politique sur le terrain. »

Hélène MARIE, déléguée départementale de l'ARS de Seine-et-Marne. « Sur les questions de santé environnementale, l'Agence Régionale de Santé réalise un certain nombre de contrôles sanitaires, notamment contrôle de l'eau, de la qualité de l'air, c'est aussi une des étapes de contrôle qui a été expliqué tout à l'heure le cas échéant. »

Nathalie BÉRENGER « J'ai été à la dernière réunion : il y a peut-être d'autres questions sur la santé et l'impact sur la santé de la radioactivité. Ce que je peux proposer c'est qu'éventuellement là on prenne toutes les questions qui ont très directement trait aux inquiétudes la santé, et que j'essaie d'y répondre, ce sera peut-être plus simple, on peut passer dix minutes sur la santé, on aura aussi des ateliers sur la radiologie et un atelier « impact sur la santé » où là on pourra éventuellement répondre de façon plus longue et plus précise, et plus nuancée parce que parfois il y a des nuances à faire, tout n'est pas forcément tout blanc ou tout noir. Il y a des choses très très simples sur lesquelles je peux déjà répondre je pense. Peut-être prendre toutes les questions qui auraient trait à cet aspect-là et y répondre de façon globale ? »

Christian TARDIEU « J'ai participé à deux plans quinquennaux concernant la santé, les plans régionaux santé environnement, et je n'ai pas souvenir que la radioactivité ait été abordée. On m'a demandé de participer au troisième plan qui va se mettre en route, on a une réunion le 19 décembre, je poserai la question de savoir pourquoi cette question n'a jamais été abordée. »

Grégory JURADO « Ma question sera très directe : au-delà du courrier envoyé par Claude Evin en février 2014, je voudrais savoir comment vous expliquez les disproportions dans l'enquête qui a été faite sur Courtry où les femmes meurent de tumeurs à 44% au lieu de 26, les hommes à 52 au lieu de 35, et puisque le courrier de Claude Evin nous dit « regardez l'indice comparatif de mortalité », je voudrais savoir pourquoi à Courtry chez les femmes la moyenne des décès par cancer du poumon est doublée par rapport à la moyenne d'Île-de-France. Et je voudrais savoir pourquoi, quelle explication il peut y avoir sur la question de la surmortalité par cancer du côlon pour les hommes, où on a un ICM de 1,5, et du poumon où on a un ICM de 1,4. »

Mireille LOPEZ « Lors de plusieurs commissions de suivi de site, j'avais demandé que ces mêmes statistiques qui ont été obtenues pour Courtry soient fournies pour Villeparisis. Monsieur le Maire de Coubron qui est médecin l'avait également demandé à plusieurs reprises pour Coubron. Or, on avait posé la question à l'Agence Régionale de Santé : on n'a toujours pas eu de réponse et ça fait très longtemps, peut-être même plusieurs années, alors on aimerait bien avoir les mêmes statistiques qui ont été fournies pour Courtry, pour Villeparisis, Coubron et Le Pin, qui sont à côté. »

Sophie GUILLAIN « Vous voulez nous apporter quelques éclairages maintenant ? On a le droit de se dire aussi, si vous devez chercher l'information, que vous ne nous apportez pas les réponses ce soir, que vous les préparez pour l'atelier du 5 décembre »

Nathalie BÉRENGER « Pour répondre, pour ce qui est de la question de la mortalité à Courtry, je ne sais pas pourquoi à Courtry on y meurt de cancer. On meurt de cancer à Courtry comme on meurt de cancer dans d'autres communes de Seine-et-Marne. Quand on compare les chiffres de mortalité par cancer pour Courtry aux chiffres de mortalité par cancer sur d'autres communes d'Île-de-France et de Seine-et-Marne, en corrigeant ces chiffres de l'âge, parce qu'il est bien évident que quand vous avez une ville, vous avez une population bien plus âgée par exemple (c'est un exemple pour savoir un peu de quoi on parle quand on parle de statistiques), quand vous avez une population plus âgée, il est clair que vous allez observer plus de mortalité par cancer que dans le village d'à côté où la population aurait une population plus jeune. C'est une évidence : plus on est âgé plus on meurt de cancer, ça c'est normal, donc on est obligés de toujours regarder les chiffres en les corrigeant de l'effet de l'âge sur la population. On ne peut pas comparer deux populations différentes en âge, mais aussi en comportement (fumeurs, consommation alcoolisée, etc.).

Je vais vous dire un mot sur la radioactivité parce que je suis assez détendue par rapport à l'uranium. Ce n'est pas un problème, et la mortalité à distance du site par l'uranium non plus... Quand on a regardé ces chiffres, on a dit d'abord « on meurt plus de tumeurs mais on meurt moins d'autres causes » : ce sont les chiffres, la mortalité prématurée était moins importante, et quand on compare ces chiffres à ceux du reste de la population, ils ne sont pas différents, même si dans l'absolu les chiffres sont différents c'est ce qu'on appelle la fameuse « significativité statistique ». Ça veut dire : « quelle est la probabilité pour ce que j'observe soit lié au hasard, en prenant un risque qui est de 5%, c'est ça les stats en général. Et là, les calculs ont montré qu'il n'y avait pas de différence, et ça reste vrai sur les chiffres après 2012. J'ai été regarder les chiffres de 2013 et 2014. Alors pourquoi d'autant plus ? Après il peut y avoir des questionnements autres, mais là on est en train de parler de Vaujours. Vaujours c'est un site qui a été contaminé par l'uranium, l'uranium c'est avant tout un émetteur, et ses fils. Vous savez le principe de la radioactivité : vous avez un élément qui se désintègre en un autre élément, etc. : donc on parle de filiation radioactive. L'uranium, c'est d'abord avant tout un émetteur de particules alpha (deux protons, deux neutrons). Ce sont des particules radioactives qui sont dangereuses à très très très faible distance, donc quand on habite Courtry, dans la mesure où pour ce que je sais, moi, de toutes les études qui ont été faites sur la contamination des nappes phréatiques par exemple, compte tenu des quantités de radioactivité en jeu sur le site, il n'y a pas de risque à distance, le risque est sur le site, lorsque vous êtes au contact d'uranium. Dans ce cas on pourrait parler de contamination c'est-à-dire d'avalier ou de se contaminer avec de l'uranium. Ça c'est le premier point, je ne peux pas dire autre chose, on pourra rentrer dans les détails si vous voulez.

Après on peut avoir des risques environnementaux autres, pourquoi les femmes auraient deux fois plus de cancers, statistiquement l'incidence du cancer du poumon chez la femme est en très très forte augmentation du fait des habitudes des pratiques tabagiques de la femme, ça c'est une réalité. On ne peut pas mettre des liens là où il n'y a pas à en mettre, on ne peut pas dire « je connais trois voisins qui ont eu un cancer qui en sont morts », et en faire des conclusions, ce n'est pas possible. Tout ce que je peux vous dire

c'est qu'il y a eu plus de tumeurs à Vaujours mais quand on corrige de l'âge, il n'y a pas de différence qui ressort, je ne peux pas dire d'autres choses.

Juste un point pour anticiper d'éventuelles autres questions, qui avaient été évoquées lors de l'autre réunion : on a entendu des choses sur des pathologies thyroïdiennes et un éventuel lien à faire avec l'uranium. Pour le coup c'est vraiment pas un sujet. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de pathologies thyroïdiennes, je dis juste qu'il y a zéro lien qu'on puisse faire entre l'uranium 238 et 235 de Vaujours et la thyroïde, parce que la thyroïde ne garde que l'iode 131. La thyroïde c'est votre glande qui est devant le cou, qui fabrique des hormones thyroïdiennes et sa particularité c'est de les fabriquer avec de l'iode, elle ne garde pas l'uranium, l'uranium va être fixé sur les os et peut-être capté par les reins, pas autre chose, et n'ira pas sur la thyroïde, on ne pourra pas incriminer en quoi que ce soit l'uranium sur un cancer thyroïdien ou un dysfonctionnement thyroïdien. »

Sophie GUILLAIN « Donc, d'où vient cette assimilation ? »

Nathalie BÉRENGER « Parce que la thyroïde on en parle beaucoup, parce qu'il y a des anomalies thyroïdiennes, parce qu'il y a eu Tchernobyl, parce qu'il y a eu l'iode 131, parce qu'il y a eu beaucoup de questionnements. En plus, à Tchernobyl il y a eu des cancers thyroïdiens chez l'enfant, il n'y a pas eu de surincidence de cancers chez l'adulte, c'est dangereux pour les enfants. Je ne peux pas dire plus que ça, mon propos est d'essayer de vous rassurer, moi je comprends que vous ayez des inquiétudes mais l'idée c'est quand même qu'il y a suffisamment de sources d'anxiété pour ne pas en rajouter. »

Sophie GUILLAIN s'adresse à la salle. « On comprend bien à vos hochements de tête que soit vous doutez de la parole qui est donnée là, soit vous ne la comprenez pas, donc il faudrait que vous nous expliquiez ce sur quoi vous doutez, ce que vous ne comprenez pas bien. L'Agence Régionale de Santé – on est enregistrés, on va faire un verbatim – ne peut pas se permettre, publiquement, comme c'est le cas aujourd'hui, de dire des sornettes. Donc il faut qu'on explique mieux et qu'on aille au-delà de vos questionnements. »

Alban AULAGNIER « Bonjour, je suis résident à Coubron, j'ai juste une question très courte sur l'aspect sanitaire : s'il y a une découverte de radioactivité, y a-t-il un risque sanitaire pour la population avoisinante, tout simplement ? Effectivement, j'ai cru comprendre votre début de réponse, « ça dépend de la quantité qui sera rejetée ». Non, pas du tout ? Parce qu'actuellement... »

Stéphanie CURCIO « Je suis de plus en plus angoissée moi, pendant cette réunion, je ne sais pas vous mais moi je vous assure que j'en ai des nœuds dans l'estomac. Je ne fais pas semblant, mais à vous écouter j'ai l'impression qu'il faut vous croire sur parole, et moi avant de venir ici je me suis un peu informée, j'ai regardé un petit peu Internet, même si ce n'est pas toujours bon ce qu'on y voit. En tous cas ce que j'ai vu ce n'est pas ce que vous dites là, sur les points de radioactivité, sur les dangers sur la santé, sur plein de choses, sur les rapports qui sont faits sur des villes voisines, et moi ce qui m'embête un petit peu aujourd'hui c'est de n'avoir que votre vision des choses, vous êtes organisme de l'Etat il faut vous croire sur parole. J'aimerais bien avoir des expertises qui viennent d'ailleurs. Je suis désolée, ne prenez pas ça comme un affront, mais c'est vrai que moi ça me rassurerait personnellement. »

Sophie GUILLAIN « Quel type d'expertise vous souhaiteriez ? De spécialistes, d'associations, d'autres autorités ? »

Stéphanie CURCIO « D'organismes complètement indépendants de ce projet et de l'Etat. »

Sophie GUILLAIN « L'Etat a quand même une responsabilité et des compétences, ils sont censés vous représenter aussi, on va leur donner la parole après. »

Christine GINGUENÉ, conseillère municipale de Villeparisis. « Vous nous avez expliqué toutes les précautions qui sont prises pour sécuriser les lieux et pour épargner toutes les personnes qui peuvent intervenir sur le chantier, tout particulièrement sur le Fort de Vaujours. Ma question s'adresse plus particulièrement à l'Etat : nous souhaitons savoir pour quelle raison le secret défense et l'inventaire exhaustif des expériences et des matériaux qui ont été utilisés durant 50 ans n'est toujours pas transmis, et pourquoi le secret défense n'est pas levé, ce qui permettrait de décontaminer le site en toute connaissance de cause. »

Nathalie BÉRENGER « Après je laisserai la parole à l'Autorité de Sûreté Nucléaire, qui est peut-être autant compétente que moi là-dessus. Le risque est lié bien évidemment à la quantité de radioactivité, mais il est aussi lié à la nature de l'élément radioactif, c'est-à-dire que tous les produits radioactifs ne se désintègrent pas, ne se transforment pas de la même façon, et en fonction du type de rayonnement émis, ou de particules chargées émises, les risques ne sont pas les mêmes, il y a des rayonnements qu'on dit « gamma », les rayons X qu'on utilise dans les radios par exemple, qui ont un certain parcours dans l'air, dans la matière, et donc qui vont pouvoir vous irradier à une certaine distance, alors que pour ce qui est des particules alpha de l'uranium, elles sont très lourdes et elles sont très vite arrêtées. Donc en gros, quand il y a une effraction cutanée si vous voulez et que vous les ingérez, là il y a un risque parce qu'elles rentrent dans l'organisme, mais sinon, à distance, très vite il n'y a plus rien. Ce qu'on sait quand même c'est qu'il y a un historique du site, alors après sur la nature des produits polluants, puisque c'est de ça dont il s'agit, vous avez peur de quoi ? L'important c'est pas ce qu'on va trouver mais les conséquences éventuelles pour la santé de ce qu'on va trouver. De quoi on parle ? C'est pas « ouh la la, mais si je trouve quelque chose », je pense que ce qui est important pour la population c'est de dire « en fonction de ce que je trouve, d'abord j'identifie la dangerosité, et après à un moment donné on est dans une société où les gens ont une compétence, une technique. Moi quand je vais voir un confrère j'ai un a priori de compétence, je suis quand même obligée, on est obligés un minimum de s'en remettre à la compétence.

Il y a un certain nombre d'éléments : je trouve quelque chose, je vais pouvoir le caractériser, et en fonction de ce que je trouve, je vais pouvoir voir si c'est quelque chose de dangereux ou pas, ça c'est une chose, et si c'est dangereux quels sont les moyens de l'enlever du site, de le protéger. En général la question c'est, quand je trouve un polluant, « est-ce qu'il est à risque de contamination des nappes phréatiques, est-ce qu'il va pouvoir être ingéré, avalé, que sais-je ? » La question elle est là, donc avoir peur dans l'absolu... Après si je trouve des choses et qu'elles ne représentent pas de danger, qu'on peut aisément retirer, je pense qu'on doit pouvoir rassurer... Moi je n'ai pas de conflit d'intérêt, j'ai fait une déclaration de conflit d'intérêt dans le cadre de mon travail, donc je n'ai aucun intérêt. On peut multiplier les contrôles au cours de l'exploitation, pour

justement s'assurer que si jamais il y a quelque chose qui est retiré du sol et qui contient potentiellement un produit dangereux il puisse être rapidement identifié dans la contamination et la pollution. Là on parle de pollution de sol liée à un usage industriel pendant des années, voir comment l'extraire et limiter la dispersion, parce qu'un produit est dangereux à partir du moment où il se disperse. »

Sophie GUILLAIN, à l'assistance « Si je peux essayer, pour les débats qui vont suivre, de trouver le nœud de ce qui coince, de ce que vous ne comprenez pas. En gros, ce que vous souhaiteriez avoir comme informations, ce serait de bien comprendre quel a été l'historique sur le site, ce qui a effectivement pu être laissé sur le site et aujourd'hui, ce qui est à risque, et du coup quelles seraient les mesures aujourd'hui qu'on prend. Vous voulez savoir ce qu'on peut supputer, du fait de cet historique, du risque résiduel aujourd'hui. En fait ce qu'on vous explique aujourd'hui, à travers ce qu'ils savent de l'historique, c'est que le risque pour la santé est très minimisé. Mais vous, comme on n'a pas d'information précise sur ce qui s'est passé, tout du moins vous vous ne l'avez pas, vous souhaiteriez avoir ces éclairages, pour être rassurés sur le risque nul. On va avoir un atelier spécifiquement, auquel participera le CEA, que vous pourrez questionner sur son activité. On a eu quand même pas mal d'informations là, il reste à faire ce lien entre ce qui s'est passé, ce qui reste et les conséquences. Je vais donner la parole à Monsieur le Sous-préfet pour compléter. »

Gérard BRANLY « Premier point : il y a quelque chose qui ne passe pas. Dire que l'Etat n'est pas indépendant, si c'est le bruit de fond de cette réunion, je vais demander à tous les fonctionnaires d'Etat de se lever, et on s'en va, réellement. L'Etat n'a aucun intérêt dans cette affaire. S'il y a un seul sujet qui me préoccupe, en bruit de fond aussi, ce sont les 400 emplois à Vaujours, fondamentalement, c'est un sujet. Il y a 400 emplois à Vaujours, quand on a 2,7 millions de chômeurs, c'est un sujet. Ça ne veut pas dire qu'on va signer en blanc une autorisation à Placoplatre. On demandera toutes les études complémentaires, et je crois que depuis 4 ans que j'ai la chance et l'honneur de présider la Commission de suivi de site, on a demandé beaucoup de choses à Placoplatre : des contre-expertises qui ont été faites par le laboratoire central de la Préfecture de police, par des hydrogéologues agréés. Donc si tout ce travail qui a été fait avec vous Madame Lopez, avec Monsieur Jurado, avec tous ceux qui sont là et qui viennent trois fois par an à la Commission de suivi de site, est balayé d'un revers de main, dans ce cas je propose à la Préfecture de Seine-et-Marne qu'on supprime la commission qui existe et on va faire autre chose, j'ai de quoi être occupé. Je suis un peu énervé, mais bon, je dois à tous les gens qui participent à la Commission de suivi de site, que ce soit les élus, les associations, de rendre hommage au travail qu'on a fait ensemble : c'est long, c'est compliqué, vous avez posé des questions que j'ai retransmises au CEA, ils nous ont donné ce qu'ils veulent bien nous donner, et pour répondre à la question de Madame, plusieurs fois les parlementaires, et en dernier le sénateur Augier de Seine-Saint-Denis, ont écrit au Ministre de la Défense pour lui demander la levée du secret défense. On lui a répondu « non Monsieur le Sénateur, puisque c'est une information liée à la discrimination nucléaire ». Le CEA est un établissement public de l'Etat sous la tutelle du Ministre de la Recherche et du Ministre de la Défense, qui a son autonomie juridique.

S'il y a des problèmes liés à la vente d'un terrain qui a été déclaré dépollué selon les normes de l'époque, et que Placoplatre découvre des choses qui n'auraient pas dû y être, alors Placoplatre se retournera contre le CEA. En droit privé ça s'appelle un dol, c'est-à-dire et un défaut caché, c'est à Placoplatre de s'expliquer avec le CEA et

éventuellement de demander une indemnisation, mais concernant le secret défense ce n'est pas le Préfet de Seine-et-Marne qui pourra le lever. »

Jean-Luc MARCHAND « Un petit complément par rapport au secret défense, parce qu'on ne l'a jamais dit clairement : on a mesuré énormément de substances dans les sols, plus de 120 composants et substances chimiques. Lors des CSS, les Commissions de Suivi de Site, la CRIIRAD a mesuré d'autres substances, qu'on a mesurées effectivement, je ne sais plus combien il y en avait mais on a, à chaque fois, essayé de balayer la totalité des polluants potentiels, pour pouvoir couper court à certaines suspicions sur ces substances, et s'il y a d'autres substances à mesurer on les mesurera, s'il faut aller les chercher on verra. »

Frédéric BOUCHE « Bonjour, je suis de Villeparisis. Une question assez rapide : vous n'avez pas aujourd'hui l'autorisation d'exploiter, moi ce qui m'interpelle, pour revenir sur l'anachronisme que relevait Grégory Jurado, c'est que si vous n'avez pas l'autorisation d'exploiter, alors que vous avez fait l'acquisition en 2010, vous avez eu une dépollution en 2013-2014, est-ce qu'on peut connaître aujourd'hui le montant des dépenses engagées par Placo, sans certitude absolue que vous aurez demain l'autorisation d'exploiter ? »

François COCHAIN, Vice-président du MNLE 93. « Je suis citoyen et habitant de Vaujours. En tant que citoyen ayant des convictions politiques, moi je réaffirme que j'ai confiance en les services de l'Etat, et que la question qui est posée aujourd'hui et qui interpelle les services de l'Etat et qui pose problème, c'est l'absence de levée du secret défense. Cela fait que tous les services sont vécus comme étant solidaires de cette absence de levée du secret défense, puisque vous êtes amenés à répondre à des questions auxquelles on ne pourrait répondre que si le secret défense était levé et que l'on connaissait les produits qu'on risque de trouver sur ce site... Et donc, puisqu'on ne peut pas avoir la levée du secret défense, de tout le secret défense qui concerne le nucléaire parce que ça pourrait donner des informations, on pourrait au moins demander la levée du secret défense partiel, c'est une chose que nous avons faite à plusieurs, pour savoir quels sont les métaux qui ont été utilisés sur le site. Ça ce n'est pas un secret puisque les puissances nucléaires ou celles qui deviendraient des puissances nucléaires dans les années à venir, savent de quels métaux on parle. Donc nous, nous aurions le droit de savoir quels sont les métaux qui ont été utilisés, mais malheureusement personne ne pourra répondre à cette question, ici maintenant. On peut répondre mais pas sur les quantités, et sur ce qu'on risque de trouver à quel endroit, et dans quelles cuves on les a mis, et où on a fait envoyer en l'air des plaques métalliques de plusieurs centaines de kilos, comme c'est relaté dans le livre dont le CEA refuse que ça soit publié officiellement sur le site, le livre qui s'appelle « Si Vaujours m'était conté ».

Donc ma question est la suivante : est-ce que Placoplatre et les services de l'Etat seraient d'accord pour que lorsque l'exploitation va commencer, une visite annuelle ait lieu sur le site, à laquelle pourraient participer les membres des associations, le gens de la population qui le souhaiteraient, les services de l'Etat. Et les associations pourraient aussi emmener avec elles des organismes indépendants, de manière à ce que sur place, et la population et les associations puissent poser des questions, sous forme de mini-commission de suivi, ce qui permettrait de dédramatiser, s'il faut vraiment dédramatiser parce que peut-être que nous avons raison d'être inquiets.

Donc afin de lever les inquiétudes, la première chose c'est est-ce que nous pourrions avancer ensemble vers l'idée de levée partielle du secret défense pour connaître les quantités de matériaux qui ont été utilisés (de métaux lourds et de matériaux dangereux), et deuxièmement savoir si des visites proposées à la population et aux associations permettraient d'avoir des réponses aux questions qui se posent en présence des services de l'Etat ? »

Olivier FERRO, conseiller municipal de Villeparisis. « Je suis un peu sur le suivi de site. Si vous obtenez l'arrêté d'exploitation, forcément vous aurez un certain nombre de contraintes via l'arrêté, et pour exploiter des installations ICPE type incinérateurs, forcément j'ai des bilans à faire industriels annuels, avec des contraintes bien claires. Donc moi ce que j'aimerais savoir c'est quelles contraintes ou quels suivis vont être imposés dans le cadre de l'exploitation future, pour bien justement suivre les potentiels risques vis-à-vis de l'extérieur. Merci. »

Jean-Luc MARCHAND « Pour répondre à la question de Monsieur, non je ne vous donnerai pas la liste des dépenses engagées par Placoplatre, vous comprendrez que ce sont des informations qu'on ne souhaite pas rendre publiques, rappelez-vous simplement que quelles que soient les dépenses engagées jusqu'à présent par Placoplatre, on les ramène à 40 ans d'exploitation et à la tonne de gypse : il faut faire cette division. Du point de vue purement calcul économique, c'est cela que l'on considère. J'ai bien compris que votre question c'était « quel est le montant en valeur absolue ? » mais je ne vous le donnerai pas pour des raisons de confidentialité, je n'ai pas à vous le donner. C'est un projet auquel on croit, on est des entrepreneurs, on prend un pari, mesuré car on sait jusqu'où on peut aller, aujourd'hui on suit des protocoles et des procédures. Encore une fois tout cela est très encadré, contrairement à ce que vous sous-entendez, on sait où on va, et à partir du moment où on ne sait plus où on va peut-être qu'on se posera la question mais pour l'instant on sait où on va. Sur la partie métaux, on connaît beaucoup de choses qui ont été utilisées déjà par le CEA, et on a fait des mesures, notamment de métaux, si je ne dis pas de bêtises, qui n'étaient pas forcément dans les dossiers, quand on a fait des analyses de sol on a mesuré toute la panoplie, chimique, datable. Donc je pense qu'on connaît assez bien ce qu'il y a sur l'utilisation des métaux. »

Sophie GUILLAIN « Est-ce que ces éléments-là sont en ligne sur le site ? »

Jean-Luc MARCHAND « Oui toutes les mesures d'analyse des sols, mais aussi de l'eau, etc., sont en ligne sur le site Internet. Il faut aller les chercher dans les tables, ce sont des tables un peu rébarbatives à lire. »

Sophie GUILLAIN « Alors peut-être qu'à l'occasion de notre atelier sur les impacts environnementaux, on pourrait peut-être d'abord expliquer ce que c'est que ces matériaux, de quoi on parle. »

Laurent PAVARD « Juste une précision : vous avez sur le site la note de synthèse préparée par le CEA cette année, donc elle date d'octobre 2018, page 10 de cette note il est précisé que les quantités d'uranium mises en jeu lors de l'exploitation du site sont de 1200 kilos, vous avez une réponse à la question posée. »

Sophie GUILLAIN « On doit donc comprendre qu'on a le secret défense mais qu'on a une information sur la quantité d'uranium et de métal. Sur d'autres métaux lourds est-ce qu'il y a des informations ? A priori non. »

Jean-Luc MARCHAND « Un dernier point sur une proposition que moi j'aimerais retenir, et merci de l'avoir faite, d'aller sur le site ensemble. Il faudra trouver la forme : il y a la CSS qui va continuer, on fait un bilan régulier sur le site avec des parties prenantes, qu'il faudra bien sûr définir, encadrer, il faudra être clairs sur ce qu'on veut faire, nous on est tout à fait ouvert, c'est le genre de choses qu'on est d'accord pour poursuivre, il faudra voir sous quelle forme et comment mais on est ouverts à ça. »

Sophie GUILLAIN « Sur une démarche de levée du secret défense partielle ? On vous demandait de vous prononcer là-dessus. »

Jean-Luc MARCHAND « Alors nous on ne peut pas se prononcer là-dessus, mais ce qu'on sait c'est que ça n'a pas empêché le dossier d'abandon à l'époque, et ça ne nous empêche pas de faire toutes les mesures. Le secret défense a été débattu en long en large et en travers, nous ça ne nous empêche pas de travailler. Il faut savoir que ça n'a pas empêché, lors de l'abandon, de faire toutes les mesures, toutes les prescriptions, toutes les expertises, qui à l'époque avaient été décidées dans les années 2000, et nous ça ne nous empêche pas de travailler aujourd'hui, si on a des choses à faire, pour nous c'est pas un blocage. Après ça peut poser des interrogations mais ce n'est pas un blocage pour nous. »

Dominique SIMON, garante. « Je voudrais juste dire qu'on sent qu'il y a quelque chose autour de cette histoire de secret défense, et d'ailleurs toujours dans le même document du CEA on explique les raisons pour lesquelles, jusqu'à présent, on a refusé de le lever, ce qui serait important, c'est que ceux qui souhaitent que ce secret défense soit levé nous disent qu'est-ce qu'ils veulent savoir. Parce que si c'est, ce que vous avez dit Monsieur, « on veut savoir combien de matériaux de quel type ont été utilisés », c'est une chose sur laquelle il y a une réponse qui a été donnée dans le document : on sait ce qui a été utilisé, donc qu'est-ce que vous voulez savoir véritablement et pourquoi c'est important pour vous ? »

Claude SICRE DE FONTBRUNE, conseiller municipal de Villeparisis. « Je suis habitant à Villeparisis et élu également. J'aurais aimé savoir, suite à la CSS, à la Commission de Suivi de Site qui va être mise en route, j'aurais aimé avoir la possibilité au sein du conseil municipal qu'un groupe soit monté pour qu'il puisse assister à cette commission, parce qu'actuellement il me semble que Villeparisis n'est pas à cette commission, je n'en ai pas eu écho, donc j'aimerais qu'on soit associés à cette commission, s'il vous plaît. »

Jean-Luc MARCHAND « Quand les communes nous invitent pour faire des présentations en conseil municipal, on y va volontiers, donc j'invite Monsieur le Maire, s'il veut qu'on fasse une présentation, d'en faire un retour à la commission, en tous cas nous on est disposés à le faire. »

Sophie GUILLAIN « Avant de vous donner la parole, nous préciser ce que vous voudriez savoir. »

Grégory JURADO « Oui, par rapport à la demande de Madame Simon : à plusieurs reprises il y a eu des signatures de documents, de demandes par 150 élus locaux jusqu'au niveau national, y compris des responsables associatifs qui collectivement n'ont eu de cesse de demander que les conditions de la vérité et de la transparence, pour reprendre très précisément les termes, soient réunies dans le dossier du Fort de Vaujours. La levée, totale ou partielle, du secret défense, et une vraie concertation avec l'ancien exploitant qui pendant 40 ans a fait de la détonique nucléaire près de chez nous, est en fait un préalable pour que les choses soient faites dans l'ordre, c'est-à-dire qu'on connaisse la situation de ce site, les activités qu'il y a eu dans ce site, les risques encourus par tout ce qui a été analysé, etc.

Par rapport à tout ce qui a été dit, parce qu'on parle beaucoup du site mais il y a aussi tous les alentours du site, puisque, en fait, des tirs étaient faits à l'air libre, et je rappelle également qu'au bout de quelques années, le CEA a délocalisé ses activités à Moronvilliers, c'est-à-dire en plein champs dans la Marne à quelques dizaines ou centaines de kilomètres d'ici, où là-bas aussi il y a des faisceaux d'indices extrêmement importants de répercussions qu'il y a, liée à la pollution du site aussi donc jumeau de Vaujours de Moronvilliers, et donc la demande de levée partielle du secret défense, c'est, avant que Placo n'arrive, avant qu'il rachète le site, c'était ça, c'était faire les choses véritablement dans l'ordre, donc évidemment aujourd'hui on est rattrapés, et pour répondre à Monsieur le Sous-préfet, on n'incrimine pas aujourd'hui les services de l'Etat, je l'ai dit tout à l'heure, je pense qu'on est tous victimes, à courir, à devoir encadrer Placo, etc. parce que les choses n'ont pas été faites dans le bon ordre, et si vous reprenez vraiment les demandes des élus, des collectifs, vous les avez toutes vu passer depuis des années et des années, nous demandons à ce que les conditions de la vérité et de la transparence pour les riverains, les travailleurs, soient réunies.

Sophie GUILLAIN « Donc en fait vous souhaiteriez qu'il y ait un débat spécifiquement avec le CEA. »

Grégory JURADO « Ce qu'on demande, mais là c'est un peu tard, c'est que les travaux soient stoppés, et alors moi aussi je suis pour l'emploi etc. ce n'est pas la question, mais c'est qu'à l'époque, avant qu'on ne démarre les travaux, toutes les réponses, analyses et préconisations, aient été effectuées, encore une fois je le dis : en République française j'estime que c'est le moins qu'on puisse attendre. Juste un mot, parce qu'on parle de 40 ans de détonique nucléaire, c'est le sujet parce que là on regarde devant mais on ne regarde pas derrière, c'était l'enjeu de la bombe atomique, c'est ici à Courtry-Villeparisis-Vaujours qu'a été créé le premier détonateur de la bombe atomique qui a explosé dans le Sahara algérien en 1960. »

Sophie GUILLAIN « Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir ce débat quand le CEA est là ? »

Grégory JURADO « Mais justement, il faut qu'on comprenne que la course à l'armement c'était l'URSS qui était en guerre froide, c'était ça l'enjeu. »

Sophie TESA-TARI « Bonsoir, je suis présidente de plusieurs associations villeparisiennes. J'étais déjà intervenue lors de votre première réunion pour poser 5 questions, auxquelles vous n'avez pas répondu malheureusement. Dans un premier temps, je voulais dire que nous ne sommes pas là pour amplifier l'état d'angoisse de la population, nous sommes là pour essayer d'obtenir de la transparence, de mieux

comprendre, et les questions que nous posons elles ont pour seul objectif d'obtenir une clarification sur un certain nombre de points qui restent à ce jour obscurs. Donc Monsieur Jurado on vous connaît, on connaît également votre argumentaire, et vous les faites circuler, c'est très bien parce que ça nous permet d'avoir quelques informations, mais de grâce : votre insistance angoisse certaines personnes encore plus, aucun intérêt, aucun intérêt, aucun intérêt. Moi j'ai juste une seule question cette fois-ci et j'aimerais bien que vous preniez le temps de répondre aux cinq autres précédentes questions. Une seule question sur le mode d'exploitation : nous avons entendu deux modes d'exploitation, un mode d'exploitation en souterrain, qui malencontreusement ne permettrait pas à la société Saint-Gobain d'obtenir un résultat de récupération de gypse optimal, et puis un autre mode d'exploitation, à ciel ouvert, et c'est celui-ci que vous avez retenu, c'est-à-dire que – il faut le dire à la population - ce mode d'exploitation que vous avez retenu sans concertation avec la Préfecture, puisque vous nous avez exposé ce soir votre choix, c'est un mode d'exploitation plutôt inquiétant car il va occasionner de la pollution au sol, à l'air et dans les nappes phréatiques, et ça vous ne pouvez pas l'ignorer.

Sophie GUILLAIN « Vous-mêmes est-ce que vous pouvez argumenter que tout cela serait polluant ? »

Sophie TESA-TARI « Parce qu'ils nous ont dit à plusieurs reprises ne pas connaître ni le contenu ni la qualité des terrains objets de l'exploitation, or ils savent pertinemment qu'il existe une forte certitude de trouver de la radioactivité, et dans cette hypothèse, on serait dans une pollution optimale de l'air, de l'eau, qui viendrait occasionner un impact sur la santé publique. »

Cyrille GUILBERT « Citoyen villeparisien, j'ai une question tout simple : je voudrais connaître le positionnement de Monsieur le Maire et du député sur la future exploitation d'une carrière à ciel ouvert. Merci. »

Sophie GUILLAIN « On va leur donner la parole aussi en conclusion, c'est bien prévu. »

Mireille LOPEZ « A l'Agence Régionale de Santé. Je suis membre de la CSS, je représente France Nature Environnement Seine-et-Marne, depuis plusieurs années je demande des informations concernant les statistiques sur la santé de la population de Villeparisis, de Le Pin, et Monsieur le Maire de Coubron qui est médecin a demandé également, comme moi, ces informations. Ça fait plusieurs années qu'on les a demandées, on ne les a jamais eues, on nous répond toujours « on va voir, on va voir », on aimerait bien qu'à la prochaine CSS, vous puissiez donner ces informations, merci bien. »

Gilles BOUCHET « Pour répondre à la partie « exploitation à ciel ouvert », j'ai présenté différents schémas effectivement. On s'est positionné sur ce qui a été notre choix aujourd'hui, là où je n'ai peut-être pas été clair c'est que j'ai expliqué à la fin de l'exposé qu'il y a une procédure administrative d'autorisation, et que c'est cette possibilité-là qui déterminera si notre choix est viable ou pas, on présentera les alternatives que j'ai rapidement évoquées. Après, ce choix-là c'est notre choix, c'est clair, mais au final c'est l'autorisation administrative qui décidera de valider ou pas notre dossier, et des hypothèses que l'on a mises en balance dans les différents schémas que l'on mettra

dans notre dossier de demande d'autorisation. C'est notre positionnement aujourd'hui mais ça ne préjuge pas du choix qui pourra être retenu au final.

Après, sur les pollutions que vous évoquiez, moi je ne peux pas accepter que vous disiez que nos carrières polluent les nappes, par exemple, ou polluent l'atmosphère, je ne sais pas si vous avez en mémoire ce qui est actuellement en place aujourd'hui sur un suivi classique de carrière, pour le contrôle de l'eau et de l'air. Alors je vais vous l'expliquer : aujourd'hui, et je ne préjuge pas de ce qui sera prescrit dans le cadre de cet arrêté, les prescriptions qui pourront être données sur le suivi de l'eau, aujourd'hui on a déjà sur notre site des piézomètres, qui mesurent la qualité de l'eau dans les différentes nappes. Je ne vais pas vous faire un cours d'hydrogéologie, mais il faut savoir qu'il y a une nappe assez superficielle et une nappe plus profonde, ces deux nappes ont été suivies dès le départ du chantier, on nous a demandé de faire des compléments sur les piézomètres et de compléter notre système d'échantillonnage, ça a été validé par l'hydrogéologue agréé. On nous a demandé de compléter les valeurs et les substances actuellement amenées par l'eau, ce qu'on a fait, donc il y a déjà un système. Ce système-là, il va y avoir d'autres prescriptions dans le cadre de l'arrêté, on nous demande de compléter le suivi des eaux par d'autres piézomètres, par d'autres systèmes, par des mesures de la qualité de l'eau de ruissellement, de la qualité de l'eau de surface, etc. Ça ne préjuge pas de l'avenir, ce sont des choses qu'on fait classiquement sur toutes nos carrières, et sur lesquelles les carrières aujourd'hui existantes, sur Villeparisis/Le Pin, sur les carrières du Val d'Oise, on a un suivi très régulier, un rendu annuel de mesures qui se font de manière trimestrielle, semestrielle, etc.

On a des commissions dans lesquelles on restitue la validité de ces informations, qui sont auditées par les services de la Préfecture, et donc s'il y a des pollutions, mais à ma connaissance aujourd'hui on ne génère pas de pollution dans les nappes sur l'ensemble de nos carrières, et de la même façon sur l'eau, il y a des choses qui sont prescrites dans les arrêtés préfectoraux, des mesures de la poussière, il y a d'ailleurs des valeurs de mesures poussiérales qui ont été complétées à partir de 2016 par des prescriptions plus abouties, avec des systèmes de surveillance par des jauges, avec des jauges témoins qui sont mises dans l'environnement non impacté par la carrière, et cette jauge témoin est comparée aux jauges qui sont sur la carrière, et de la même façon ces mesures sont faites de manière régulière, soumises à l'administration, et on juge sur des résultats et non des a priori sur la pollution des carrières. »

Dominique SIMON « Puisque la question venait à propos de l'alternative exploitation en souterrain, que ça rejoint une des questions que Monsieur Redon avait posées : cette alternative c'est important qu'on en parle dans la concertation, est-ce que j'ai bien compris ce que vous avez dit Monsieur Bouchet ? Vous dites que quel que soit le mode d'exploitation il n'y a pas de différence du point de vue des pollutions ? Elles seront sous contrôle ? »

Gilles BOUCHET « Il y a en effet des mesures de la pollution qui seront appliquées dans tous les modes que l'on mettra en pratique. »

Dominique SIMON « Donc il y a peut-être d'autres questions sur cette alternative, mais sur ce point-là vous venez d'apporter une réponse. »

Cyrille GUILBERT « Je n'ai pas eu ma réponse sur le positionnement de Monsieur le Maire. »

Sophie GUILLAIN « Je vous ai expliqué qu'on leur donnerait la parole aussi en mot de conclusion, donc ne vous inquiétez pas. »

Nathalie BÉRENGER de l'ARS « Ce qu'il faudrait c'est qu'on ait la liste des villes, et ce que vous attendez exactement comme renseignements, parce que si on vous donne des résultats il faut vous les donner commentés, parce qu'en fonction de la taille des échantillons de population qu'on considère, les chiffres doivent aussi être interprétés. Après il y a des données qui sont déjà publiés sur l'observatoire nationale de santé, il y a des données publiques et après il y a des données qu'on diffuse ou qu'on ne diffuse pas, mais nous a priori sur l'état de santé des populations on peut communiquer un certain nombre d'informations, comme par exemple à Courtry on vit plus longtemps que la moyenne d'Île-de-France, et même de France. Vous voyez, c'est plutôt rassurant. »

Sophie GUILLAIN « Est-ce que vous pouvez, pour qu'on n'ait pas l'argumentaire maintenant, à l'occasion des ateliers d'approfondissement qu'on va avoir, préparer des statistiques qui ont été présentées et qui sont questionnées par différentes personnes ? On continue. »

Jacques KALKOTOURIAN, association de défense de l'environnement du Bois Fleuri. « Bonsoir à tout le monde, j'avais une question à poser à Monsieur Marchand ou à Monsieur Bouchet : il devait y avoir quelque chose comme 987 big-bags qui traînaient de terre polluée, que l'ANDRA devait retirer, est-ce que c'est fait ou c'est pas fait ? »

Jean-Luc MARCHAND « Alors il y en a un peu plus que ça, Monsieur Kalkotourian... En fait, la procédure de l'ANDRA est très longue, les big-bags ce sont des gros sacs qui font près de 800 kilos de terre. L'année dernière bien sûr on a tout nettoyé, on a mis dans des gros sacs, et on a nettoyé toute la terre qu'il y avait autour, pour être sûrs qu'il n'y avait en effet plus rien qui traînait sur place. Et tout ça c'est à l'abri dans un endroit sur le Fort, c'est stocké et sera évacué effectivement dans la filière adaptée. L'ANDRA, pour l'instant on est en plein dans la procédure, c'est très long et ça prend beaucoup de temps, malheureusement, mais ce sera près dans les prochains mois. »

Sophie GUILLAIN « L'ANDRA vous pouvez rappeler ce que c'est ? »

Jean-Luc MARCHAND « C'est l'Agence Nationale des Déchets Radioactifs, l'agence qui stocke les déchets radioactifs. Ici on parle de très faible activité, on parle de millièmes de pourcent, ça n'a rien à voir avec d'autres déchets. En tout cas c'est une procédure très longue, ce sera réglé quand on aura fini la procédure. »

Alban AULAGNIER « Je suis riverain à Coubron. L'exploitation, d'après ce que je peux comprendre, va se faire en ciel ouvert et pas en cavage sur le territoire de Coubron. Moi personnellement j'ai un peu du mal à comprendre, quand j'entends effectivement les débats, on n'a pas l'air vraiment de savoir ce qu'il y a en dessous, en fait, et quels risques sanitaires, même si Madame la médecin n'a pas tout à fait répondu à ma question, j'ai vraiment demandé « Y a-t-il un risque sanitaire si on découvre quelque chose ? » et pas les critères, est-ce que ça dépend de la concentration ? de l'élément retrouvé ? Donc vraiment ma question c'était « est-ce qu'il y a un risque sanitaire si on découvre quelque

chose ? », parce que je pense que si on découvre quelque chose, il est impossible de confiner. Je reprends vos mots, « si on découvre quelque chose on fera tout pour confiner », pour moi c'est pas une réponse, c'est « est-ce qu'on essaiera de tout faire pour confiner ou est-ce qu'on a des méthodes, des méthodes sûres ? ». Donc il faudrait nous apporter une réponse là-dessus : « est-ce qu'on a la possibilité de confiner une éventuelle pollution si on découvre quelque chose en dessous ? ». On nous a expliqué que c'était une méthode traditionnelle avec des pelleteuses, moi personnellement ça ne me rassure pas non plus, je suis un peu comme la dame devant, on parle quand même d'uranium, de métaux lourds, d'explosifs, etc.

Moi personnellement je travaille dans un bureau d'études en chimie pour l'hygiène du travail et pour l'environnement, donc je suis au courant effectivement de ce que c'est que l'uranium, je connais les risques, et si j'ai posé cette question c'est exprès : « y a-t-il un risque pour la population avoisinante si on découvre quelque chose ? », moi j'ai la réponse, c'est-à-dire « on ne sait pas », tout simplement. Ça dépend effectivement de ce qu'on va trouver, ça dépend de la quantité qu'on va trouver, ça va dépendre aussi des conditions météorologiques du jour, le sens du vent, etc., de la pluviométrie, car la radioactivité varie aussi en fonction de la pluviométrie. Voilà, ça dépend de beaucoup de choses, le problème c'est qu'actuellement on ne sait pas, moi personnellement ça me dérange un peu. L'historique on ne le connaît pas, on ne sait pas ce qu'il y a dedans, donc mes questions sont légitimes, si on pouvait savoir ce qu'il y a dedans ça nous aiderait effectivement à savoir ce qu'on va trouver, les emplacements, peut-être les quantités, savoir quoi mettre en place pour traiter ces déchets, parce que jusqu'ici aussi on nous dit « d'exploiter ça va nous permettre d'éliminer les pollutions résiduelles », mais comment on va le faire ? Moi ça m'inquiète aussi, alors on va retirer de la pollution, on va la mettre à côté, quels sont les moyens qui vont être employés effectivement, parce que l'amiante on maîtrise très bien, mais voilà c'est à courte distance, en effet quand on voit ce que ça fait sur les centrales qui ont explosé, ce n'est pas seulement les personnes qui étaient à quelques mètres, après je me doute bien que ça ne va pas être les mêmes quantités. »

Sophie GUILLAIN « Vous, vous ne remettez pas en question la capacité à intervenir ou même à contrôler, notamment le travail des services de l'Etat, en revanche c'est vraiment le risque et l'origine de ce qu'il y a ? »

Alban AULAGNIER « J'ai l'impression qu'on ne maîtrise pas ce qu'on va trouver. »

Sophie GUILLAIN « Selon vous, à quelles conditions on pourrait progresser dans cette autorisation, qu'est-ce qu'il faudrait pour que ce soit, selon le point de vue des habitants, acceptable d'intervenir ? »

Alban AULAGNIER « Et bien justement, il faudrait vraiment connaître ce qu'il y a en dessous, les quantités, etc. Là pour l'instant il y a eu des carottages, il y a des piézos... »

Sophie GUILLAIN « Comme les autres, vous demandez la connaissance plus précise de ce qu'il y a dans les terrains et les moyens mis en œuvre ? »

Alban AULAGNIER « Oui voilà, les moyens mis en œuvre, parce que s'il y a un coup de pelleteuse c'est trop tard, les compteurs Geiger vont se déclencher, qu'est-ce qu'on va faire ? C'est ça le problème, c'est que j'ai l'impression qu'on va faire un projet, mais

en cas de problème ce sera trop tard, parce qu'on a actuellement aucun moyen, on ne nous a rien démontré pour dire « voilà, on sait quoi faire s'il y a un problème ». »

Jean-Luc MARCHAND « Très simplement : en fait on a déjà trouvé quelque chose, comme je l'expliquais tout à l'heure, on a déjà trouvé quelque chose l'année dernière, notre souci c'est de protéger les premiers potentiels contaminés c'est-à-dire les opérateurs qui travailleront sur les engins. Notre stratégie c'est de protéger ces personnes, et de s'assurer qu'ils ne risquent rien, après on a quand même beaucoup de connaissances sur le site, vous avez l'impression qu'on est dans un pays inconnu mais non, on a beaucoup de connaissances, on a fait beaucoup d'analyses, beaucoup de sondages, comme vous êtes technicien vous comprenez bien que non, le 100% on ne l'a pas, mais on a beaucoup de choses quand même. Donc notre stratégie c'est d'utiliser toutes ces données, et de s'assurer que le premier opérateur qui sera en contact éventuel avec on-ne-sait-quoi, si c'est de l'uranium on sait ce que c'est, c'est de protéger cette personne. Effectivement, que ces collègues soient vraiment en sécurité, ça c'est vraiment notre souci et comment on attaque les sujets, après comment ça se passe sur une carrière, découverte, enlever la terre... moi je vous invite, on fait souvent des journées portes ouvertes, à voir comment ça se passe. On en a fait en septembre de cette année, on en fera. Venez voir de visu ça permet de se rendre compte, par exemple que ça ne vole pas dans tous les sens. »

Sophie GUILLAIN « Il nous reste un quart d'heure, donc on va prendre les dernières prises de parole, qui peuvent être à partir de maintenant à la fois des questionnements et peut-être des déclarations ou des positions collectives. On donnera ensuite la parole aux élus, avant de permettre à Placoplatre de conclure. Merci de votre patience. »

Stéphane PAVILLON, président de l'association ATCV. « Je suis de Villeparisis. Si j'ai bien compris tout à l'heure le CEA dépend du Ministère de la Défense et de celui de la Recherche, donc c'est l'Etat, donc je vais poser cette question en direction de Monsieur le Sous-préfet, représentant de l'Etat : je voudrais savoir pourquoi est-ce que Placoplatre est obligé de décontaminer, dépolluer le site alors qu'il est écrit dans ce document-là que dans le dossier d'abandon, dans le volume 2, le CEA dit qu'en février 1998, le site du CEA ne présente aucune contrainte radiologique, que toutes les matières nucléaires, les sources, etc. ont été éliminées, et tous les bâtiments techniques ont été contrôlés : aucune présence de matière radioactive n'existe. En 1998. »

Emmanuel RODRIGUEZ « Bonsoir Monsieur, je voulais vous poser la question : vous qui êtes directeur de Placoplatre, si on vous pose la question d'acheter un pavillon à Villeparisis avec toute cette affaire que vous avez, est-ce que vous achèteriez un pavillon ici ? »

Jean-Luc MARCHAND « Je n'aurais pas de réticence à acheter un pavillon ici. »

Emmanuel RODRIGUEZ « Ca fait 40 ans, 40 ans que j'habite dans ce coin-là, et vous savez, quand vous parlez, vous et la dame médecin qui est là-bas, elle nous dit qu'à Villeparisis et à Courtry, que les gens ne meurent pas plus qu'ailleurs, ça se voit bien que Madame n'habite pas à Villeparisis. Alors notre système, Monsieur, c'est que nous on habite là, nous on connaît les gens, et moi, excusez-moi Madame, je suis le président de l'association ATCV, et alors je parle la vérité Monsieur, nous on est des gens démocrates, et je suis content de pouvoir parler, parce qu'à Villeparisis des fois on n'a

pas tellement la parole pour dire la vérité, on nous empêche parfois de dire la vérité aux villeparisiens, et moi Monsieur, je vous respecte. Monsieur le directeur, et je respecte le Préfet totalement, et toutes les autorités, mais quand on dit des choses qui ne sont pas vraies, je ne peux pas entendre des choses comme ça. »

Sophie GUILLAIN « Alors qu'est-ce que vous ne considérez pas vrai ? »

Emmanuel RODRIGUEZ « Madame, Monsieur, je considère que le projet pour la société Suez, de la décharge qui est déjà faite, ils nous disent « on va faire des blocs de béton étanches », moi j'ai fait 40 ans de bâtiment, donc je sais ce que c'est un bloc de béton étanche : un bloc de béton étanche il faut le mettre à 80, 100 mètres de profondeur pour ne pas que l'eau sorte de ce bloc de béton, nous on a fait des blocs de béton Monsieur, on les a fait avec des architectes, et avant de les mettre en profondeur ça sortait l'eau de tous les côtés, alors l'eau si ça sort de ce bloc, et que l'eau sort partout, ça ne sert à rien parce que ça va dans les canalisations d'eau, alors nous qu'est-ce qu'on veut ? Nous on n'est pas là pour faire des propositions, nous ce qu'on veut savoir c'est « qu'est-ce que c'est que cette histoire-là ? », parce que vous savez les gens nous parlent, nous on a ici, et je vous le ferai voir après, on a 1000 signatures, déjà, ici, contre ce projet, et contre le projet qu'il y a à venir.

Sophie GUILLAIN « De quel projet on parle ? Du projet de la carrière ? »

Emmanuel RODRIGUEZ « De la carrière et de la décharge là-haut. »

Sophie GUILLAIN « Ah d'accord, c'est autre chose. »

Emmanuel RODRIGUEZ « Alors nous ce qu'on fait, c'est qu'on ne vient pas là pour faire de mal à personne, on est là pour savoir, c'est notre santé avant tout, et est-ce que vous avez pensé, quand il pleut, avec un sol qui s'arrache au vent, les gens mettent de la salade et autre chose, parce que la terre va d'un côté à l'autre, alors la poussière elle s'en va, elle va dans les jardins, il y en a partout, alors nous, Monsieur, on tient à notre santé, parce qu'ici à Villeparisis, Monsieur je parle à plein de personnes, et on est plein de cancers, je vous le dis, vous pouvez l'entendre, c'est la vérité Monsieur. C'est pas le travail parce que moi j'ai travaillé pendant 40 ans, j'étais très content de pouvoir travailler, mais le travail, on a envie de savoir notre santé où c'est qu'elle va. Merci Monsieur. »

François COCHAIN « Lorsque je parlais, lorsque nous parlions, les uns les autres, de la levée partielle du secret défense, ça répond à votre question Madame la garante, ce serait pour connaître de manière exhaustive l'ensemble des métaux lourds et des métaux à forte radioactivité qui ont été utilisés sur le site, quelle quantité, quels étaient les lieux de stockage, et s'il fallait que je pose une question à Placoplatre aujourd'hui, qui se retrouve de fait opérateur de dépollution, c'est : connaissez-vous les anciens lieux de stockage de ces métaux lourds sur le site du Fort de Vaujours ? »

Francis REDON « Quand on examine votre projet, qui date d'une dizaine d'années, le projet du Fort de Vaujours c'était pour alimenter, approvisionner l'usine de Vaujours qui était juste à 500 mètres. Comme vous avez eu des soucis, vous avez commencé à étudier des solutions alternatives. L'une des solutions alternatives en particulier aujourd'hui c'est par exemple 24,9 hectares – d'ailleurs vous nous expliquerez après pourquoi pas 25 ou 25,1 - sur Bernouille, donc c'est déjà une amorce de projet alternatif,

ensuite vous dites que vous avez encore exploité dans la fosse des Guisy, et puis il reste aussi 16 hectares de feu la Communauté d'agglomération de Marne-et-Chantereine. Alors aujourd'hui ce serait intéressant de savoir si vous avez des visions sur ce territoire, bon quand même 16 hectares je pense que pour Placo c'est pas négligeable, et puis quelque part ce serait peut-être aussi retirer une épine du pied de cette communauté d'agglomération, étant entendu que, par rapport à tout ça, si on calcule bien, on doit pouvoir extraire autant de gypse que ce que vous aviez prévu à l'origine, mais en le faisant en cavage, et quand on le fait en souterrain et bien on évite tous les soucis qu'on a évoqué là.

Madame parlait d'uranium, mais l'uranium c'est la poussière ce ne sont pas des radiations, et la poussière comment on va la générer ? On va la générer d'une part en enlevant les 30 mètres de terre que vous avez au-dessus du gypse, ça fait quand même, il me semble que je vous avais donné une image la dernière fois de ce que représente l'excavation des terres, et la remise en état du terrain, c'est à peu près une fois et demi l'ETP du Grand Paris, je pense que pour vous l'ETP du Grand Paris ça représente quelque chose, les déblais du métro du Grand Paris, et tout ça ce sont des poussières, non seulement des poussières mais les engins de chantier, les transports... Il va falloir que vous mettiez tout ça dans la fosse d'Aiguisy, donc il va falloir modifier les servitudes d'utilité publique, et dans votre schéma on va en fait se retrouver avec 3 ou 4 enquêtes publiques, pour un seul dossier, qui nous a été présenté il y a 5 ou 6 ans, alors je trouve qu'on se moque quand même un petit peu de la population, déjà faire venir une enquête publique c'est compliqué, mais les obliger à venir s'exprimer sur quatre enquêtes publiques, là je pense qu'on force un peu trop le trait et qu'on pourrait s'abstenir d'avoir ce genre de projet, qui n'est vraiment pas fait pour la population. »

Sophie GUILLAIN « Sachez, les uns et les autres, parce qu'on est toujours dans la même frustration, qu'on ne peut pas rentrer dans tous les détails. Mais on a encore trois rencontres, donc on essaye de vous en apporter toujours un peu plus, mais voilà, il faut avancer ce soir. »

Jacques KALKOTOURIAN « J'ai un document qui m'a été offert très gracieusement par le CEA, et je voudrais vous le montrer parce que quand on arrive à poser des questions il faut donner les preuves aussi, alors là je vous donne une preuve comme quoi le terrain est vraiment pollué, c'est eux qui le disent. »

Sophie GUILLAIN « Qu'est-ce que c'est que ce document du coup, est-ce qu'il est accessible à tous ? »

Jacques KALKOTOURIAN « Bah il n'est pas accessible à tous, parce que je l'ai dans le fond de mon portefeuille, et tenez je vous le prête. »

Sophie GUILLAIN « Alors est-ce que vous pourrez le faire parvenir au maître d'ouvrage, pour qu'il l'étudie ? »

Jacques KALKOTOURIAN « Je l'ai déjà donné à Monsieur Cortial, celui qui était avant Monsieur Marchand. Ce document il l'a eu, je vous le donnerai, j'en ferai des photocopies et je vous le donnerai après, ne me le piquez pas, non parce que des documents comme ça c'est sérieux quand même. Vous savez, j'en ai plusieurs du CEA comme ça, qui m'ont été donnés au début. »

Sophie GUILLAIN « Oui c'est ce que vous nous disiez la dernière fois »

Jacques KALKOTOURIAN « Pas du tout, je ne vous ai rien dit la dernière fois. »

Sophie GUILLAIN « Vous aviez dit qu'à l'origine, dans les rencontres, il y avait au début des travaux de la transparence et qu'il n'y en a plus là. »

Jacques KALKOTOURIAN « Vous arrêtez mon chronomètre, là ? »

Sophie GUILLAIN « J'essaye de résumer ce que j'ai compris, si je le fais mal allez-y. »

Jacques KALKOTOURIAN « Non mais attendez, moi j'étais sur le terrain du CEA depuis 1997, je n'étais pas invité. Si vous vouliez aller au CEA vous y alliez, et c'est ça que je reproche aujourd'hui, tout simplement quand j'allais au CEA on me demandait ma carte d'identité, je la donnais à l'entrée, je restais toute la journée là, avec eux, et là on a découvert des choses ensemble avec les gens qui étaient là pour le dépolluer le centre. Il n'a jamais été dépollué, vous avez une personne qui s'appelle Bruno Chareyron, qui travaille à la CRIIRAD, et qui vous dit « si on veut essayer de faire quelque chose, il faudrait dépolluer le sol à la petite cuillère, ça veut bien dire ce que ça veut dire, donc ça veut dire que le sol est entièrement pollué, voilà, c'est ce que je voudrais dire, et que aujourd'hui on nous dit « qu'est-ce qu'on va faire de ces terres-là d'abord ? ». Et après il faudra les remplacer, et on les remettra en place une fois qu'on les aura écartées ? Merci. »

Philippe LE CLERRE, association EB2V. « Bonsoir, je suis citoyen villeparisien et représentant de parents d'élèves, ça permet de parler des enfants, puisque l'uranium vous avez dit qu'il touchait essentiellement les enfants, et également d'une association villeparisienne qui s'intéresse à la qualité de la vie sur le territoire de Villeparisis. Moi je voulais insister, je voulais même plutôt poser une question sur l'information, c'est le nerf de la guerre, c'est pour ça qu'il y a le couvercle du secret militaire qui pèse, et on en a encore parlé ce soir : au cas où pendant la préparation des travaux, ou pendant l'exploitation, Placoplatre tombe sur un gros pépin, ce qui est possible, personne ne le nie ici, quelle information est-ce qu'on pourrait avoir ? L'enjeu économique et l'enjeu financier sont tellement énormes, parce que c'est le premier site européen d'exploitation du gypse, de fabrication de plâtre, est-ce que le poids économique n'étoufferait pas le problème ? Voilà la question que je veux poser, tout simplement. »

Sophie GUILLAIN « Merci, alors si vous avez des questions encore, que je n'ai pas pu prendre ce soir, n'oubliez pas d'utiliser la petite fiche, je vous demande aussi – il est 22h30 donc on arrive à la fin de notre réunion – même si vous avez été très attentifs à nos débats peut-être que vous n'avez pas eu le temps de remplir ce petit questionnaire sur la qualité de la réunion, faites-le ça nous servira aussi pour le bilan et les appréciations des garants, et celui-là si on n'a pas eu le temps de prendre votre question. »

Jean-Luc MARCHAND Quelques réponses très courtes, dans le désordre. La dernière de Monsieur : on ne pense pas trouver un gros pépin, mais si on en trouvait un, c'est ce que le sous-préfet a répondu, il y aurait un dol vis-à-vis du CEA, qui nous aurait caché ça, il y aurait un litige avec le CEA.

Si on trouve quelque chose, systématiquement on prévient tout de suite la préfecture, et l'ASN. C'était le cas en 2017 où on a tout de suite informé préfecture et ASN, tout le monde a été informé dans les heures qui suivaient cette découverte.

Je prends à l'envers quelques questions, j'en ai peut-être loupé quelques-unes, Monsieur Redon qui parle d'aller vers le sud, ce n'est pas une solution alternative c'est une solution d'attente, et si on n'a pas plus que les 24 hectares dont vous parlez, c'est parce que tout simplement il y a des propriétaires, il faut que tout le monde soit d'accord pour qu'on puisse exploiter, et donc c'est ça qui fait aussi le périmètre d'aujourd'hui, donc c'est une solution d'attente qui va durer 7 ans, peut-être un peu plus, on verra, et c'est pas de trop pour pouvoir s'assurer qu'effectivement on aura le gypse du Fort de Vaujours en temps et en heure.

Je ne reviens pas sur la poussière, on en a déjà parlé.

Et puis il y avait une question sur Marne et Chantereine, j'aime bien, vous êtes bien sympathiques, vous voulez qu'on aille exploiter chez Marne-et-Chantereine, mais d'abord on aimerait commencer à exploiter chez nous, on a une propriété, on va commencer par exploiter notre propriété avant d'aller en acheter d'autres, sur lesquelles il faudra aussi certainement dépolluer.

Gérard BRANLY « Oui parce que la question a été posée : « pourquoi le CEA a pu écrire que le site n'était pas pollué en 1998 ». Je crois que la réponse est comprise dans la question : c'est qu'en 1998, les normes environnementales et les normes d'usage pour un dossier d'abandon de site étaient respectées à cette époque-là. Entre temps les choses ont évolué et les préoccupations ne sont plus du tout les mêmes : à l'époque je pense que le CEA avait pu écrire cela du fait de la réglementation en vigueur et on ne peut pas l'opposer aujourd'hui : 20 ans ont passé. »

Jean-Luc MARCHAND « C'était en 1998, il y a eu des enquêtes publiques, il y a eu d'autres dossiers, la procédure s'est terminée en 2005, donc ce qui était valable en 1998 ne l'était certainement plus en 2005. »

Gilles BOUCHET « Je vais répondre à la question sur les poussières liées au chantier du Grand Paris, je vais y répondre parce que c'est une question que vous aviez mise dans votre liste Monsieur Redon. Le phasage, vous le connaissez comme moi, même mieux que moi j'imagine, concernant les travaux du Grand Paris. Si vous aviez lu un petit peu les apports de remblais extérieurs qui arriveront en fin de vie de la carrière, on n'est pas dans le phasage du Grand Paris ; vous avez évoqué la possibilité d'amener des remblais du Grand Paris sur le site, sauf que le planning n'est pas bon.

Pour répondre à Monsieur Kalkotourian sur les documents que vous pouvez avoir ; on est tout à fait partants pour les recueillir et les analyser, ils sont peut-être déjà dans le dossier d'abandon, ce que je trouve dommage c'est que si vous êtes sur le site depuis 2014, qu'on n'ait pas eu connaissance avant, parce que ça nous aurait permis d'avancer sur différents sujets. On est preneurs en tous les cas pour les avoir et les consulter, si on ne les a pas déjà. »

Sophie GUILLAIN « Alors on va vérifier, en tous cas si vous voulez bien leur communiquer, vous nous les envoyez par scan, quand vous aurez levé votre secret personnel. »

Hervé TOUGUET « Je vais d'abord profiter du micro pour poser une question qui me taraude depuis tout à l'heure, parce qu'effectivement certains d'entre vous ont dit des propos, des termes utilisés qui peuvent être anxiogènes, on parle de détonique nucléaire, de radioactivité, d'uranium, moi je suis un candide de ce point de vue-là. Mais vous l'avez dit Monsieur Marchand on a trouvé des choses, je sais qu'en 2017 on a trouvé des contenants en métal, ma question est toute simple, pour rassurer ou pas, j'en sais rien, je prends le matériel qui a été trouvé ce jour-là, je l'ai dans la main pendant une heure, qu'est-ce que je prends ? Ça peut-être aussi une question pour l'ARS et pour l'ASN. Quel risque médical, physique, sanitaire, j'encoure à tenir cet objet-là dans la main, parce que ça a l'air d'être les pires objets que vous avez trouvé, des objets métalliques etc.? Est-ce que ces objets avaient tous le même niveau de dangerosité ? Je ne sais pas s'il faut utiliser ce mot pour ne pas inquiéter tout le monde, mais j'aimerais vraiment bien avoir un retour objectif. Ça correspond à quoi ? Aujourd'hui j'ai fait trois radios parce que je me suis fait une entorse du genou, qu'est-ce que je prends comme pollution radioactive ? Je m'excuse si je n'utilise pas des termes très précis docteur. Quelle est l'échelle de valeur entre tout ça ? »

Sophie GUILLAIN « Alors est-ce qu'on pourra répondre à ça ce soir ou lors de l'atelier dédié ? »

4. LES CONCLUSIONS

Hervé TOUGUET, maire de Villeparisis

« Alors on m'a interrogé sur quelle est ma position sur l'exploitation de gypse sur le Fort de Vaujours. Déjà on est tous concernés par le secteur, par l'exploitation du gypse qu'on a depuis quelques années au Fort de Vaujours. Et le gypse vous l'avez rappelé c'est une richesse nationale, et sur le plan économique à l'échelle économique ce n'est pas neutre en termes d'emploi notamment, donc c'est un regard qu'on doit avoir. Il va y avoir ensuite, dans le cadre de l'exploitation plus spécifique du site du Fort de Vaujours, j'imagine, des études d'impact, on est en train d'y réfléchir, on est en plein dedans, c'est le travail que l'on fait, et ce sera notamment en fonction de ce que dira l'étude d'impact que les élus auront à se prononcer et moi le premier.

Je reconnais une chose, c'est qu'il y a une richesse économique dans le secteur, il s'avère que le gypse en région parisienne, il est sur cette plaine-là qui va de Vaujours et qui va même de plus loin, puisqu'historiquement Rosny-sous-Bois et Villemomble, ce sont des zones que j'ai bien connues : on l'a exploité aussi à ces endroits il y a bon nombre d'années. La richesse elle est là et si elle permet de faire travailler du monde tant mieux. Je dirais même aussi, moi ce qui m'intéresse le plus ce sont les phases de réhabilitation, et là pour le coup, s'il y a des obligations qui s'imposent à l'exploitant, sur cet aspect-là les obligations ont été respectées, j'étais encore sur le site du Bois de l'étang, notamment sur les zones qui ont été modifiées, je vous invite à y aller, effectivement on est sur un espace naturel, alors pour reprendre votre propos tout à l'heure, s'il n'y avait pas eu de gypse qu'est-ce qui se serait passé ? Vous auriez peut-être eu des zones d'habitation etc., ce que j'observe pour ceux qui connaissent bien l'étang et ses alentours, c'est que vous avez des zones qui sont maintenant préservées, et tout le souhait que je peux avoir en tant qu' élu local, c'est qu'elles puissent, ces zones, rester naturelles comme elles le sont aujourd'hui, et être, et là c'est un message, plus accessibles au public et notamment au public villeparisien.

Je ne sais pas si ça vous satisfait. Vous savez quand on est sur un territoire, les espaces on les prend comme ils sont, et on essaye de les valoriser le mieux possible, et nous sommes dans un environnement à Villeparisis qui est déjà très urbanisé, il reste peu d'espaces naturels et agricoles, il y a à peu près une centaine d'hectares agricoles, il y a à peu près une cinquantaine d'hectares forestiers, et ces zones aujourd'hui, pour certaines d'entre elles, sont classées en zones naturelles, et on va essayer de les exploiter et d'en profiter le plus possible pour la population. »

Rodrigue KOKOUENDO Député de la 7^{ème} circonscription de Seine-et-Marne. « Juste pour commencer, je tiens encore à remercier tous les participants à cette réunion, ce lieu de discussion. Remercier les associations pour le travail qu'elles font pour notre information, je remercie aussi toutes les administrations de l'Etat pour le travail qu'is font pour nous informer. Pourquoi je dis cela ? Peut-être que ces réponses ne vous conviennent pas, mais c'est quand même des réponses que l'on apporte à des spécificités qui nous tiennent à cœur, ces spécificités c'est quoi ? C'est notre santé d'abord à tous, c'est notre environnement dans lequel nous vivons, je ne dis pas ça pour rien, je suis villeparisien aussi, j'ai des enfants et je m'inquiète aussi pour leur avenir. Alors aujourd'hui qu'est-ce qu'il y a ? Qu'est-ce qui s'est passé ces dernières années ?

On a eu peut-être je dirais un manque d'information qui est peut-être en train d'être comblé.

On me demande ma position, moi je me réjouis de ce débat qui y a lieu ce soir, je me réjouis des informations qui ont été données, je me réjouis qu'aujourd'hui, ceux qui ont eu des craintes en venant, en se demandant qu'est-ce qu'on allait trouver dans la terre, je crois qu'on a aussi eu un peu d'explications tout à l'heure et sur l'exploitation du site. Qu'est-ce que cela peut apporter ? Je prends, moi, la situation inverse : aujourd'hui on parle de cavage, je crois que c'est ça, ou d'exploitation en plein air, aujourd'hui on nous dit « la surface de la terre est peut-être polluée », alors quelle peut être la meilleure solution pour dépolluer cette terre ? Est-ce qu'on doit faire en souterrain et laisser toute la terre en surface sans la dépolluer, sans la toucher, ou alors il faudrait travailler toute la terre et incorporer les 16 hectares qui sont à Marne-et-Chantereine ?

Alors moi je me pose la question, on est des responsables, aujourd'hui il faut qu'on se dise les choses, il faut qu'on se dise qu'est-ce qu'on veut faire pour demain, est-ce qu'on veut vraiment nettoyer le site ? Puisque l'exploitation du site permet de nettoyer le site puisqu'on découvre des choses, quand on creuse on découvre des choses, aujourd'hui la terre, elle est polluée naturellement, les bâtiments qui sont détruits par la nature, l'amiante est partout, est-ce qu'on laisse ça sur place ? S'il y a une tempête demain, s'il y a une catastrophe, je sais pas, s'il y a des choses, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on va laisser l'état de la terre telle qu'elle est, à se diluer comme ça insidieusement au plus profond, ou on prend la responsabilité de dire aujourd'hui « on fait un nettoyage », et un nettoyage c'est quoi ? C'est mettre en place des protocoles pour pouvoir le faire, et je remercie les associations pour ce travail, c'est le travail de associations pour inciter l'Etat à prendre ses responsabilités. Voilà, moi je me réjouis du débat qu'il y a eu ce soir... je ne suis pas le maire de la ville je suis député de la circonscription. »

Stéphanie CURCIO « Bah c'est encore pire ! »

Rodrigue KOKOUENDO « Pourquoi pire ? Vous savez, un député assume ses responsabilités... »

Sophie GUILLAIN « Excusez-moi, on va s'arrêter là, on est là, les élus sont là, vous pouvez venir discuter avec eux après, il n'y a pas de problèmes. »

Rodrigue KOKOUENDO « Bon, d'accord, en tout cas j'ai dit ce que je voulais dire, et je remercie encore toutes les associations pour le travail qu'elles font, et les citoyens qui se posent la question, et je les invite à toujours être vigilant, la vigilance nous concerne tous, c'est votre santé donc voilà, merci. »

Jean-Luc MARCHAND « Juste pour terminer, les prochains rendez-vous : le 3 décembre à Courtry à 20h30, on ne pouvait pas le faire avant car la salle était occupée par une activité. On aura donc le CEA qui sera là, et quelques autres participants de ce soir que je remercie d'être là, et le 5 décembre ce sera à Villeparisis à 19h à la mairie. On a un petit papier ici, venez vous inscrire, sinon vous nous laissez un petit mot sur le site Internet.

Sophie GUILLAIN « Est-ce qu'il y a beaucoup de personnes ici qui ont l'intention de participer aux ateliers ? Au premier atelier notamment, sur les aspects radiologiques ?

Levez le doigt ? (*Une quinzaine de personnes lèvent le doigt*) Et pour le deuxième ? Un peu moins, ça veut dire qu'on a une dizaine de personnes pour le deuxième. »

Jean-Luc MARCHAND « Il y en aura plus parce qu'on fait un boîtage sur toute la commune. »

Sophie GUILLAIN « N'hésitez pas à relayer. Vous pouvez venir autant que vous voulez, on vous fera de la place. Ça n'est pas restreint, il n'y a pas de restrictions, par contre on aimerait savoir combien vous serez pour pouvoir disposer, organiser les salles etc. Mais il n'y a pas de restrictions, aucune, surtout pas ; venez avec les membres de vos associations, venez avec des voisins, amis, collègues, ... Monsieur Pavard vous pouvez clore le débat ? »

Laurent PAVARD « On ne va pas allonger la séance qui est déjà bien longue, je crois que tous les points n'ont pas été dits ici, je dirais un certain nombre mais des questions restent encore en suspens, je crois qu'aujourd'hui on a eu quand même une réunion très riche et très intéressante avec beaucoup de discussions, d'arguments avancés. Vous avez deux réunions d'approfondissement la semaine prochaine, donc effectivement ce sont des réunions importantes, en présence du CEA qui est le grand absent aujourd'hui et le grand accusé d'aujourd'hui, mais qui vient. Ils viendront à trois, donc vraiment on est très contents d'avoir réussi à les convaincre de venir, je pense qu'ils viendront l'esprit ouvert et qu'ils répondront aux questions qui leur seront posées donc je vous donne rendez-vous lundi où on aura je pense d'autres réponses à des questions qui ont été posées aujourd'hui.

Je voudrais vous dire deux choses avant de terminer : la première c'est que le maître d'ouvrage a fait un effort considérable de publication sur son site, le site du débat, je vous invite quand même à aller voir la partie documentaire, où vous avez certainement énormément de réponses à des questions que vous posez dans les documents, notamment les documents produits par le CEA, et donc il y a un résumé du CEA qui fait 32 pages mais qui est pas mal fichu, vous avez l'ensemble du dossier d'abandon qui a été numérisé par Placoplatre, pas par le CEA, donc c'est vraiment un beau travail que je tiens à saluer. Je voudrais terminer quand même en appelant les associations et les parties prenantes à contribuer à cette concertation en rédigeant et en déposant des cahiers d'acteurs, c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous avons des discussions, chacun avance ses arguments, ça sera transcrit, nous avons demandé à ce que des verbatim, c'est-à-dire des transcriptions littérales, soient établies, donc tout ce qui est dit ce soir restera, mais vous pouvez synthétiser vos positions en les inscrivant dans ce document qu'on appelle un cahier d'acteur, que vous pouvez déposer, il y a une partie du site qui a été aménagée pour que vous puissiez déposer ces documents-là, il y en a qui l'ont déjà fait donc c'est très bien, mais je vous invite donc à le faire, les associations qui ne l'ont pas fait, à déposer, préciser leur position sur le projet de cette façon-là. Voilà, je tenais à vous remercier pour cette soirée. »

Sophie GUILLAIN « Juste une question : on me demande si le CEA sera présent aux deux ateliers. »

Jean-Luc MARCHAND « A ce que je sache oui. »

Sophie GUILLAIN « Voilà, merci à tous, laissez sur vos chaises les fiches ».